

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
(Séance publique)

Le 16 novembre 2023 à 19 h

Réunion Microsoft Teams Cliquez ici pour participer à la réunion OU Salle du Conseil Siège social de Toronto 116, Cornelius Parkway Toronto, ON Merci de communiquer avec la secrétaire de séances Corine Céline, à celinem@csvgiamonde.ca si vous désirez assister à la réunion
--

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : **647 244-9631**

Membres du Conseil présents :	
M^{me} Kristine Dandavino Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	M. David Paradis Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)
M. Benoit Fortin - (Vice-président) Toronto (Est)	M^{me} Emmanuelle Richez Essex
M. Pierre Gregory Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	M. Yvon Rochefort Peel
M. Éric Lapointe Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	M^{me} Stefania Sigurdson Forbes York
M^{me} Geneviève Oger - (Présidente) Toronto (Ouest)	M^{me} Anna-Karyna Ruszkowski Toronto (Centre)
M. David O'Hara Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron	M. Marcel J. Tikeng Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake
M^{lle} Razan Mayeda - Élève conseillère	M^{lle} Marie Lys Wabgou - Élève conseillère

Membres de l'administration :	
M. Michel Laverdière Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim	M. Steve Lapierre Directeur des communications et du marketing
M^{me} Dounia Bakiri Surintendante de l'éducation	M^{me} Sonia N. Likibi Directrice des ressources humaines
M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances	M. Jason Rodrigue Surintendant des affaires et trésorier
M. Roland Desloges Surintendant de l'éducation	M. Olivier St-Maurice Surintendant de l'éducation
M. Hugues Kamga Wambo Surintendant de l'éducation	M^{me} Isabelle Turcotte Surintendante de l'éducation
M. Miguel Ladouceur Directeur du SIEP	M^{me} Tricia Verreault Surintendante exécutive de l'éducation

Le directeur de l'éducation assumera les fonctions de président d'assemblée jusqu'à l'élection de la présidence du Conseil.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION, APPEL DES MEMBRES

1.1 [Reconnaissance des territoires autochtones](#)

2. AFFAIRES COURANTES

2.1 Approbation de l'ordre du jour

2.2 Déclaration de conflit d'intérêts

2.3 [Adoption du procès-verbal](#) de la séance publique du Conseil tenue le 19 octobre 2023

2.4 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue le 19 octobre 2023

3. ÉLECTIONS

3.1 Nomination des scrutateurs ou scrutatrices

3.2 Élection de la présidence du Conseil : l'élection terminée, la personne élue assume la présidence de la réunion

3.3 Mot de la présidence élue

3.4 Élection de la vice-présidence

3.5 Mot de la vice-présidence élue

3.6 Destruction des bulletins de vote

4. RAPPORTS D'INFORMATION

4.1 Rapport de la présidence

4.2 [Rapport de la direction de l'éducation par intérim](#)

4.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles

4.4 [Activités des membres du Conseil](#)

4.5 [Correspondance](#)

- 4.5.1 Lettre en date du 27 octobre 2023, adressée aux membres du Conseil au sujet d'une motion pour explorer des partenariats dans la planification des soumissions conjointes pour des co-constructions de la part de Lori-Ann Pizzolato, Présidente du Conseil scolaire de Thames Valley District School Board

5. **RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS**

5.1 **Bureau de la direction de l'éducation**

- 5.1.1 [Calendrier des réunions du Conseil](#) pour l'année 2024
- 5.1.2 [Retour sur le 33^e Congrès annuel](#) de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

5.2 **AFFAIRES**

- 5.2.1 [États financiers 2022-2023](#)

5.3 **ÉDUCATION**

- 5.3.1 [Initiatives systémiques en animation culturelle](#)
- 5.3.2 [Conseil sur l'Éducation autochtone](#)
- 5.3.3 [Sorties éducatives](#)

5.4 **RAPPORTS DES COMITÉS**

- 5.4.1 [Rapport n° 2 du Comité de Vérification](#) - PUB du 7 novembre 2023

5.5 **RÉVISION DES POLITIQUES**

- 5.5.1 [Politique n° 1,102](#) – Défense des intérêts
- 5.5.2 [Politique n° 5,401](#) – Évaluation du rendement des membres du personnel

6. RÉCEPTION DES RAPPORTS EN BLOC DU 16 NOVEMBRE 2023

- 4.1 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles
- 4.3 Correspondance
- 5.1.2 Retour sur le 33^e Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)
- 5.3.1 Initiatives systémiques en animation culturelle
- 5.3.2 Conseil sur l'Éducation autochtone
- 5.3.3 Sorties éducatives
- 5.4.1 Rapport n° 2 du Comité de Vérification - PUB du 7 novembre 2023

7. NOMINATIONS AUX DIVERS COMITÉS

A) Comités statutaires

- 7.1 [Nomination de trois membres du Conseil](#) au Comité d'apprentissage parallèle dirigé (CAPD) et de deux membres suppléants.
- 7.2 [Nomination de trois membres du Conseil](#) au Comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS) et de deux membres suppléants.
- 7.3 [Nomination de deux membres du Conseil](#) au Comité de participation des parents (CPP) et de deux membres suppléants.
- 7.4 [Nomination de trois membres du Conseil](#) au Comité d'appel à une suspension, un renvoi ou à une exclusion (SRE) et de deux membres suppléants.
- 7.5 [Nomination deux membres du Conseil](#) au Comité d'évaluation du rendement de la direction de l'éducation (ÉRDE) en plus de la présidence ou de la vice- présidence du Conseil.

B) Comités permanents

- 7.6 [Nomination deux membres du Conseil](#) au Comité de Gouvernance (CG) en plus de la présidence ou de la vice- présidence du Conseil
- 7.7 [Nomination trois membres du Conseil](#) au Comité des secteurs – AFF, COM, SIEP et SRH (CS) et de deux membres suppléants
- 7.8 [Nomination trois membres du Conseil](#) au Comité Éducation, équité, diversité et inclusion (CÉÉDI) et de deux membres suppléants

C) Comités provinciaux et nationaux

- 7.9 [Nomination de deux membres à l'Association](#) des conseillers et conseillères scolaires des écoles Publiques de l'Ontario (ACÉPO).

8. LEVÉE DE LA RÉUNION D'ORGANISATION

Reconnaissance des Territoires

Siège social du Conseil scolaire Viamonde

Nous, au siège social du Conseil scolaire Viamonde, respectons cette terre qui nous accueille, nous nourrit et nous abrite et soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous nous rappelons que nous vivons sur un territoire visé par l'accord du bol à une cuillère, et le Traité de Niagara, représenté par la chaîne de l'alliance.

Nous reconnaissons aussi que notre école se trouve sur une terre visée par le traité 13, terre des Anishinaabe, dont les Mississaugas du Credit, des Haudenosaunee et des Wendat. Aujourd'hui, plusieurs peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuit vivent sur ce territoire.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant les ressources, pour les générations à venir.

[Carte de territoires: Native-land.ca](http://Native-land.ca) / La terre de quels aïeux?

Carte des traités et des réserves en Ontario / Ontario.ca

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE (SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE)**

Le 19 OCTOBRE 2023

Le Conseil se réunit en séance publique de **19 h 00 à 20 h 58** au siège social de Toronto situé au 116, Cornélius Parkway à Toronto M6L 2K5 – Réunion hybride.

Une personne du public assiste à la réunion via Teams

Membres du Conseil présents :	
M^{me} Kristine Dandavino Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings (a quitté de 20 h 02 – 20 h 20)	M. David Paradis Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)
M. Benoit Fortin - (Vice-président) Toronto (Est) (a quitté de 19 h 05 – 19 h 10)	M^{me} Emmanuelle Richez Essex
M. Pierre Gregory Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	M^{me} Anna-Karyna Ruszkowski Toronto (Centre)
M. Éric Lapointe (en ligne) Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	M^{me} Stefania Sigurdson Forbes York
M^{me} Geneviève Oger - (Présidente) Toronto (Ouest)	M. Marcel J. Tikeng (en ligne) Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake
M. David O'Hara (en ligne) Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron	
M^{lle} Marie Lys Wabgou - Élève conseillère	

Membres du Conseil absents :	
M. Yvon Rochefort Peel	M^{lle} Razan Mayeda – Élève conseillère

Membres de l'administration :	
M. Michel Laverdière Directeur de l'éducation et secrétaire par intérim	M. Steve Lapierre Directeur des communications et du marketing
M^{me} Dounia Bakiri Surintendante de l'éducation	M^{me} Sonia N. Likibi Directrice des ressources humaines
M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances	M. Jason Rodrigue Surintendant des affaires et trésorier
M. Roland Desloges Surintendant de l'éducation	M. Olivier St-Maurice Surintendant de l'éducation
M. Hugues Kamga Wambo Surintendant de l'éducation	M^{me} Isabelle Turcotte Surintendante de l'éducation
M. Miguel Ladouceur Directeur du SIEP	M^{me} Tricia Verreault Surintendante exécutive de l'éducation

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 19 octobre 2023**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES****1.1 RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES**

La conseillère Dandavino fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

2. AFFAIRES COURANTES**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Gregory, propose :

QUE l'Ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2023

Après une petite correction au point 5.2.2, conseiller Gregory, appuyé par conseiller Tikeng, propose :

QUE le Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 22 septembre 2023 soit adopté avec modification.

ADOPTÉE

2.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL TENU LE 22 SEPTEMBRE 2023

Il n'y a aucune question découlant du procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 22 septembre 2023.

3. DÉLÉGATION

Il n'y a aucune délégation.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 19 octobre 2023**4. RAPPORTS D'INFORMATION****4.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE****Mot de la présidence – Réunion publique 19 octobre 2023**

Bonsoir à tous. Merci de vous joindre à nous pour cette réunion publique du Conseil ici au siège à Toronto. Je souhaite la bienvenue au public, à tous les conseillers et aux membres de l'administration présents en personne ou encore en ligne.

Ce mois-ci nous étudions les résultats du sondage de la communauté de 2023. Ces données précieuses nous permettront de voir si nous atteignons nos objectifs. Elles étayeront notre prise de décision en nous fournissant des faits probants. C'est un document très important pour notre Conseil, qui nous aide à comprendre où nous sommes et nous équiper pour là où nous souhaitons nous rendre.

Nous avons aussi les résultats des tests OQRE. Si vous vous rappelez bien, ceux de l'an dernier étaient fortement marqués par les effets de la pandémie et les retards d'apprentissage qui ont pu être constatés pendant cette période inhabituelle. Vous pouvez voir que dans plusieurs domaines et dans plusieurs écoles individuelles, nos élèves remontent la pente.

C'est le résultat du travail des élèves bien sûr, mais aussi des équipes éducatives qui ont déployé des efforts conséquents pour préparer les classes, retravailler les notions d'apprentissages qui étaient plus inégales. Il reste toujours du travail à faire. Le métier d'éducateur est un recommencement perpétuel.

Mais si vous regardez dans les dernières pages du rapport, vous verrez que notre Conseil s'illustre très favorablement par rapport aux autres Conseils francophones de la province. J'en félicite les équipes éducatives. C'est parfaitement impressionnant.

Merci et je reste à votre disposition pour des questions ou des commentaires.

Mme Geneviève Oger
Présidente du Conseil

4.2 RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION PAR INTÉRIM

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport du Directeur de l'éducation par intérim.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 19 octobre 2023

QUE le Rapport du Directeur de l'éducation par intérim soit reçu.

4.3 RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

Chères élèves, conseillers, membres de l'administration et parents,

Le mois de septembre tire déjà à sa fin ! Un mois de l'année scolaire s'est écoulé si rapidement, alors prenons un moment pour faire un bref récapitulatif de ce mois agréable.

Pour commencer, tous les élèves ont repris peu à peu leur routine scolaire. Le 16 septembre, le conseil étudiant de Le Caron a pu finaliser la composition de ses membres du conseil des élèves avec l'élection des représentants de niveaux. D'autres ont organisé des activités pour mieux se connaître, comme à Jeunes sans Frontières où ils ont fait une retraite, en plus de la planification des activités pour l'année scolaire. Nous avons très hâte de plonger dans cette nouvelle année scolaire et de partager ce que nos écoles ont accompli au cours de ce mois. Le 15 septembre, le conseil d'élèves de Gabriel-Dumont a eu une Journée "Food Truck", où ils ont invité 4 camions à venir pendant le dîner. Cela a servi de levée de fonds pour le conseil étudiant et a permis de récolter 10% de toutes les ventes.

Il y a aussi eu la reprise de clubs sportifs dans nos écoles Viamonde. À Le Caron, il y a eu un tournoi de Tennis dans lequel un duo masculin de 12^e année a occupé la 3^e place. La saison de volleyball masculin a aussi débuté et nous souhaitons bonne chance à toutes les équipes ! Pour les clubs non sportifs, ils incluent ceux de musique, de débats, d'improvisation, de devoir, de mathématiques, d'arts aériens, de français et d'espagnol, dans des écoles comme Gabriel-Dumont et Ronald-Marion.

Le 19 septembre, les étudiants et les professeurs du programme MHS pour l'hôtellerie et le tourisme ont organisé avec la Fondation du Choix du Président un programme nutritionnel. Grâce à de l'aide financière, ils ont pris des dispositions pour l'école Franco-Niagara primaire et celle de Franco-Niagara secondaire afin de fournir des collations saines pour le petit-déjeuner. Avec leur aide, les élèves peuvent se servir eux-mêmes lorsqu'ils arrivent à l'école ! Un merci spécial à M. Mathieu Cyr, responsable du programme, pour la préparation du chariot tous les matins.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 19 octobre 2023

Le 25 septembre, diverses écoles ont participé à un lever du drapeau franco-ontarien. À Lamothe-Cadillac, les élèves ont pu entendre des discours de leurs pairs qui consistaient à expliquer "pourquoi ils sont fiers d'être franco-ontariens". Ils ont aussi eu recours à des décorations et des chapeaux fournis par le cours de leadership. Pour les élèves de Le Caron, ils ont pu assister à une célébration au Champlain, avec un discours du maire et de certains politiciens de Simcoe. Le conseil d'élèves d'Étienne-Brulé a préparé un concours pour encourager les élèves à porter le vert et le blanc en attribuant des points aux élèves selon les couleurs qu'ils portaient :

Blanc (1 point)

Vert (2 points)

Les deux (3 points)

Quelque chose avec le drapeau franco-ontarien dessus (5 points)

Le tout (8 points)

De plus, il y avait un mur vert et blanc avec un drapeau franco-ontarien pour que les jeunes puissent prendre des photos pour démontrer leur fierté. Au Collège français, des élèves, enseignants et parents bénévoles de l'école ont apporté leur aide lors du petit-déjeuner pour cette journée. Cette participation de la communauté scolaire a démontré un grand engagement envers la célébration de la Journée franco-ontarienne.

Le Forum des jeunes a eu lieu au Camp Kintail, à Goderich, du 27 au 29 septembre. Nous voulions tout d'abord dire un grand merci à tous les conseils étudiants, cela a été un plaisir de rencontrer les élèves que nous représentons ! Nous avons vraiment vu le potentiel de chacun et espérons vous revoir bientôt. Cette expérience a permis aux divers conseils de participer à des activités en plein air, de leadership et à la création d'activités pour le mois d'octobre. L'équipe d'animation culturelle a choisi comme thématique : la justice sociale. Les échanges avec les élèves d'autres écoles ont permis aux jeunes de partager des idées et d'élargir leur compréhension sur diverses perspectives. Les écoles ont participé aux activités Terry Fox de différentes manières. Les jeunes de JSF (Jeunes sans Frontières) ont fait un tour du quartier autour de l'école. Les élèves de Gabriel-Dumont ont fait des dons en ligne avec le programme School Day pour lever des fonds pour la fondation Terry Fox en guise de support.

Le 29 septembre, des élèves de 9^e année de la classe de design de M. Fabien Dupont-Mattar ont créé des fauteuils roulants tout-terrain en utilisant un logiciel de modélisation 3D. Ils ont eu l'initiative de concevoir des fauteuils roulants innovants permettant aux personnes handicapées de parcourir des sentiers de randonnée en montagne et d'autres terrains accidentés.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 19 octobre 2023

Pour ce faire, ils ont suivi le processus de conception qui comprend la compréhension, la définition et la création, en prenant en compte les besoins spécifiques de leurs utilisateurs potentiels. En plus de mettre en œuvre leurs compétences technologiques, ils ont fait preuve de créativité. Les étudiants ont ensuite présenté leur projet, démontrant ainsi comment l'intégration de la technologie peut être réalisée de manière authentique dans un contexte pédagogique.

Le 30 septembre a marqué une journée significative, la Journée de la vérité et de la réconciliation, un moment dédié à la réflexion, à la sensibilisation et à la reconnaissance de l'histoire et des expériences des peuples autochtones, ainsi que des injustices passées. En un geste de solidarité et de respect envers cette journée, les élèves ont porté la couleur orange. Le port de la couleur orange symbolise le soutien aux survivants des pensionnats autochtones au Canada et fait écho à l'histoire du système des pensionnats autochtones, qui a eu des conséquences dévastatrices pour de nombreuses communautés autochtones. C'était un moyen pour les élèves de montrer leur engagement envers la vérité, la réconciliation et la compréhension de l'histoire autochtone du Canada.

En conclusion, nos écoles ont déjà commencé à planifier des activités amusantes pour les élèves, et cela continue avec beaucoup d'enthousiasme. Nous avons très hâte de voir les idées créatives des Conseils des élèves se réaliser au cours des prochains mois. Cela permettra d'apporter une expérience d'apprentissage enrichissante et de beaux souvenirs pour tous les étudiants. Cette année a déjà débuté sur de bonnes bases, et nous sommes sûrs qu'elle sera remplie de moments spéciaux, de développement personnel et de rapprochement au sein de notre communauté scolaire.

Sincèrement,

Vos élèves conseillères,

Marie Lys Wabgou et Razan Mayeda

QUE le rapport sur *Les activités dans les écoles secondaires* soit reçu.

4.4 ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les *Activités des membres du Conseil* pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2023.

QUE le rapport sur *Les activités des membres du Conseil* soit reçu.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 19 octobre 2023**4.5 CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance en public

5. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS**5.1 BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION****5.1.1 Suivis de la réunion du Conseil du 22 septembre 2023**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport. Les suivis sont effectués.

5.1.2 Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2024

Les membres du Conseil prennent connaissance du calendrier des réunions pour l'année 2024.

Le calendrier est présenté aux membres du Conseil à l'état d'ébauche afin de recevoir les commentaires. Une version finale sera présentée pour adoption à la réunion d'organisation du Conseil, le 16 novembre 2023 à Toronto.

La présence de l'ensemble des membres du Conseil en personne est recommandée à certaines réunions. L'option hybride demeure disponible pendant toute l'année.

Après une période de discussions, conseiller Lapointe, appuyé par conseiller Paradis, propose :

QUE le rapport en date du 19 octobre 2023 intitulé *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2024* soit reçu.

ADOPTÉE

5.2 AFFAIRES

Sans objet

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 19 octobre 2023**5.3 ÉDUCATION****5.3.1 Plan d'action pour la réussite des élèves en mathématiques
- (PARM) 2023-2024**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur le plan d'action pour la réussite des élèves en mathématiques pour 2023-2024, qui sera présenté au ministère de l'Éducation.

Quelques écoles du Conseil Viamonde ont été désignées par le Ministère pour recevoir un soutien intensif des services pédagogiques pour atteindre les objectifs visés par le PARM.

QUE le rapport en date du 19 octobre 2023 intitulé *Plan d'action pour la réussite en mathématiques (PARM) 2023-2024 – Viamonde* soit reçu.

5.3.2 Rapport sondage de satisfaction et de climat scolaire 2022-2023

Par l'entremise du Centre de leadership en Éducation (CLÉ), le Conseil reçoit pour une deuxième année consécutive les résultats du sondage de satisfaction et sur le climat scolaire. Les membres examinent le rapport.

Les écoles ont reçu un rapport individuel pour analyser leur donnée et planifier des actions qui répondent aux besoins de leur milieu.

Une période de questions s'en suit entre les membres.

QUE le rapport en date du 19 octobre 2023 intitulé *Sondage de satisfaction et de climat scolaire 2022-2023* soit reçu.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 19 octobre 2023**5.3.3 Résultats aux tests provinciaux de l'Office de la Qualité et de Responsabilité en Éducation, cycles primaire et moyen (lecture, écriture et mathématiques), mathématiques (9^e année) et Compétences linguistiques pour l'année scolaire 2022-2023**

Les membres du Conseil prennent connaissance des résultats aux tests provinciaux de l'Office de la Qualité et de Responsabilité en Éducation (OQRE).

M. Kamga, surintendant de l'éducation, explique que les excellents résultats aux tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire (de la 1^{re} à la 3^e année) et cycle moyen (de la 4^e année à la 6^e année), au test de mathématiques (9^e année) et au test provincial de compétences linguistiques (10^e année) pour l'année scolaire 2022-2023 est le fruit du travail de toute l'équipe administrative et des membres du personnel travaillant auprès des élèves. Rien n'est laissé au hasard grâce au travail des équipes et de la mise en œuvre des programmes et services d'appui en matière d'éducation. Les résultats découlent de la qualité de notre travail de collaboration.

Les résultats provinciaux de l'OQRE sont disponibles en suivant le lien Résultats (eqao.com)

QUE le rapport en date du 19 octobre intitulé *Résultats aux tests de l'Office de la Qualité et de Responsabilité en Éducation (OQRE), 3^e et 6^e année (lecture, écriture et mathématiques), 9^e année (test provincial de mathématiques) et test provincial de compétences linguistique pour l'année scolaire 2022-2023* soit reçu.

5.3.4 Modification de la terminologie de l'enfance en difficulté et nouvel acronyme du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED)

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur la modification de la terminologie de l'enfance en difficulté et du nouvel acronyme du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED).

Le terme élève en difficulté est remplacé par élève ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 19 octobre 2023

Conseiller Fortin, appuyé par conseillère Sigurdson Forbes, propose :

QUE le rapport en date du 19 octobre 2023 intitulé *Modification de la terminologie de l'enfance en difficulté et nouvel acronyme du Comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED)* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la modification du nom du Comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED) à Comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS).

ADOPTÉE

5.3.5 Nomination d'une représentante de SickKids/Garry Hurvitz Centre for Community Mental Health au CCÉS

Après avoir pris connaissance du rapport sur la Nomination d'une représentante de SickKids/Garry Hurvitz Centre for Community Mental Health au CCÉS, conseillère Richez, appuyée par conseillère Dandavino, propose :

QUE le rapport en date du 19 octobre intitulé *Nomination d'une représentante de SickKids/Garry Hurvitz Centre for Community Mental Health au CCÉS* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la nomination suivante :

- Mme Dyanath Lawani Fournier, représentante de SickKids/Garry Hurvitz Centre for Community Mental Health.

ADOPTÉES

5.4 SIEP

Sans objet

5.5 RAPPORTS DES COMITÉS

5.5.1 Rapport n° 4 du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion du 19 septembre 2023

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport en date du 19 septembre 2023 du Comité en Éducation, Équité, Diversité et Inclusion.

QUE le rapport n° 4 en date du 19 octobre 2023 intitulé *Rapport n° 4 - Comité permanent en éducation, équité, diversité et inclusion (2022-2023)* soit reçu.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 19 octobre 2023**5.5.1 Rapport n° 3 du Comité des Secteurs du 5 octobre 2023**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport n° 3 du Comité des Secteurs du 5 octobre 2023.

QUE le rapport n° 3 en date du 19 octobre 2023 intitulé *Rapport n° 3 - Comité des Secteurs - SIEP, COM, AFF, SRH (2022-2023)* soit reçu.

5.5.3 Rapports n° 1 et n° 2 du Comité consultatif pour enfance en difficulté CCED du 10 octobre 2023

Le conseiller Fortin présente les deux rapports n° 1 et n° 2 du CCED du 10 octobre 2023.

QUE le rapport en date du 19 octobre 2023 intitulé *Rapport n° 1 du CCED (2023-2024)* soit reçu.

QUE le rapport en date du 19 octobre 2023 intitulé *Rapport n° 2 du CCED (2023-2024)* soit reçu.

5.6 RÉVISION DES POLITIQUES**Pour approbation****5.6.1 Politique 3,101 – *Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage***

Après une période de discussion de la politique et de quelques ajouts, le conseiller Fortin, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport en date du 19 octobre 2023 portant sur *la Politique 3,10 - Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la Politique 3,101 - *Frais pour le matériel et les activités d'apprentissage* telle que modifiée en séance tenante aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

ADOPTÉES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 19 octobre 2023**5.6.2 Politique 2,104 – Mesures antifraudes**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la politique, conseillère Ruszkowski, appuyée par conseiller Tikeng, propose :

QUE le rapport en date du 19 octobre 2023 portant sur la *Politique 2,104 - Mesures antifraudes* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la Politique 2,104 - Mesures antifraudes telle que modifiée en séance tenante aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

ADOPTÉES

5.6.3 Politique 2,300 – Placements

Les membres du Conseil prennent connaissance de la politique, conseiller Fortin, appuyé par conseiller Gregory, propose :

QUE le rapport en date du 19 octobre 2023 portant sur la *Politique 2,300 - Placements* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la Politique 2,300 - *Placements* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

ADOPTÉES

5.6.4 Politique 2,305 – Dépenses auxiliaires admissibles

Les membres du Conseil prennent connaissance de la politique, conseiller Fortin, appuyé par conseiller O'Hara, propose :

QUE le rapport en date du 19 octobre 2023 portant sur la *Politique 2,305 - Dépenses auxiliaires admissibles* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la Politique 2,305 - *Dépenses auxiliaires admissibles* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

ADOPTÉES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 19 octobre 2023**5.6.5 Politique 2,401 – Gestion des systèmes de vidéosurveillance**

Après correction de quelques coquilles dans la politique, le conseiller Paradis, appuyé par conseiller Gregory, propose :

QUE le rapport en date du 19 octobre 2023 portant sur la *Politique 2,401 - Gestion des systèmes de vidéosurveillance* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique 2,401 Gestion des systèmes de vidéosurveillance* telle que modifiée en séance tenante aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

ADOPTÉES

6. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion

7. RÉCEPTION EN BLOC DES RAPPORTS D'INFORMATION DU 19 OCTOBRE 2023

Conseiller Tikeng, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

QUE le Conseil reçoive en bloc les documents présentés en séance publique à titre d'information et aux fins de discussion seulement.

- 4.1 Rapport de la présidence
- 4.2 Rapport de la direction de l'éducation par intérim
- 4.3 Rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles
- 5.3.1 Plan d'action pour la réussite des élèves en mathématiques
- 5.3.2 Rapport sondage de satisfaction et de climat scolaire
- 5.3.3 Résultats aux tests provinciaux de l'OQRE
- 5.3.5 Nomination d'une représentante de SickKids/Garry Hurvitz
Centre for Community Mental Health au CCÉS
- 5.5.1 Rapport n° 4 du Comité en Éducation, Équité, Diversité et
Inclusion du 19 septembre 2023
- 5.5.2 Rapport n° 3 du Comité des secteurs du 5 octobre 2023
- 5.5.3 Rapports n° 1 et n° 2 du Comité consultatif pour enfance en
difficulté du 10 octobre 2023

ADOPTÉES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 19 octobre 2023**8. ADOPTION DES RÉOLUTIONS DE LA SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE**

Conseillère Dandavino, appuyée par conseiller Gregory, propose :

QUE les résolutions de la séance à huis clos sur les points ci-dessous mentionnés soient transférées en séance publique.

Point 11.1 - Changements au sein du personnel
(10 septembre au 7 octobre 2023)

Point 7.1 Mise en disponibilité des propriétés :

7.1.1 - Kawartha Pine Ridge (KPRDSB) - 2226 Maple Grove Road

7.1.2 - Kawartha Pine Ridge (KPRDSB) - 687 Burwash Street et 699
Westwood Drive, Cobourg

7.1.3 - Kawartha Pine Ridge (KPRDSB) - 39 Ermatinger Street, Lakefield

ADOPTÉES

9. AUTOÉVALUATION

En quoi nos interventions et décisions prises ce soir favorisent-elles la réussite et le bien-être de chaque élève en salle de classe?

Lors des réunions du Conseil, le conseiller Fortin découvre une table qui a atteint un niveau de maturité élevé dans les discussions, afin de parvenir à des compromis de manière simple.

Conseiller Gregory estime que les rapports présentés lors des rencontres facilitent la compréhension du rôle des conseillers à la table et nous rend plus aptes à la prise de décision.

Conseillère Oger a senti par le sondage de satisfaction et de climat scolaire une prise de parole des parents.

Conseillère Dandavino trouve que le rapport des élèves conseillères montre le plaisir des élèves au sein de nos écoles. Ceci enlève une perception de tristesse chez les jeunes, c'est très encourageant et les remercie de leur contribution à la réunion.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL

Les points à l'ordre du jour de la réunion ordinaire publique du Conseil étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 58.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL (séance publique) - 19 octobre 2023

Conseillère Dandavino, appuyée par conseiller Lapointe, propose :

QUE la réunion publique du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

**Le directeur de l'éducation
et secrétaire par intérim,
Michel Laverdière**

**La présidente du Conseil,
Geneviève Oger**

Le 16 novembre 2023**AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE****Objet : Rapport de la direction de l'éducation au Conseil – novembre 2023**

Il me fait plaisir de vous tenir informés des dernières nouvelles et initiatives de notre conseil.

D'abord, il faut absolument mentionner que le mois de novembre est synonyme de [portes ouvertes dans nos écoles secondaires](#). C'est une période excitante pour nos élèves de l'élémentaire qui s'apprêtent à franchir cette nouvelle étape de leur parcours scolaire. Nos écoles secondaires sont prêtes à les accueillir, à leur présenter notre éventail de programmes d'excellence et à répondre à leurs questions concernant la transition vers la 7^e année. C'est aussi l'occasion pour les parents et les élèves de découvrir les avantages uniques d'une éducation en français au secondaire, dont le certificat de bilinguisme, exclusif à notre réseau. Je vous encourage à participer à ces événements et à en faire une expérience enrichissante.

Chaque année, aux environs du 11 novembre, nos écoles soulignent à travers des activités, des rencontres et des rassemblements, le Jour du souvenir, en hommage aux anciens combattants. En ces temps difficiles à l'échelle du monde, il s'agit également d'une occasion de réfléchir à ce que signifient vraiment les valeurs de paix et de tolérance... Une occasion de plus de faire preuve de bienveillance les uns envers les autres. D'ailleurs, le Conseil continue de véhiculer l'importance des valeurs de dialogue et d'écoute pour la résolution des conflits et le maintien de la paix. Je salue également la sensibilité de notre personnel face à la situation actuelle et qui continue d'offrir son écoute et son soutien à tous les élèves qui en manifestent le besoin, et ce, quelle que soit leur opinion sur le conflit israélo-palestinien.

Parlant de paix et de bienveillance... La troisième semaine de novembre sera consacrée à la lutte et à la sensibilisation contre l'intimidation. Comme vous le savez, les écoles de l'Ontario doivent annuellement présenter et publier un plan de lutte contre le phénomène de l'intimidation. Une partie de la journée pédagogique du 24 novembre sera d'ailleurs consacrée à ce sujet.

PUBLIC

J'aimerais aussi souligner qu'au cours des derniers jours d'octobre, l'École secondaire Michelle-O'Bonsawin a été l'hôte de la toute première journée Via Emploi en présentiel. L'événement a rencontré un vif succès.

Notre personnel des ressources humaines a été mesure de rencontrer plus d'une centaine de personnes intéressées à une carrière à Viamonde. Cet événement fait partie de notre stratégie qui comprend de nombreuses initiatives pour attirer et développer les meilleurs talents. Une prochaine foire d'emploi, cette fois en virtuel, aura lieu le 17 novembre. De plus, je vous invite à jeter un coup d'œil à la section [Carrières du site internet du Conseil](#) qui a été complètement revampée et qui permet une meilleure gestion des candidatures pour tous les postes.

En terminant, en ces temps pendant lesquels plusieurs personnes ont les émotions à fleur de peau et dans un esprit de valorisation du dialogue, je saisis cette tribune pour recommander à toutes les personnes intéressées, la lecture du 10^e numéro du magazine [Portraits de l'éducation](#) de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. Cette édition porte sur l'importance d'assurer un partenariat efficace avec les parents d'élèves. Même si cette ressource s'adresse en premier lieu au personnel enseignant d'immigration récente qui travaille dans des écoles de langue française en contexte minoritaire et qui cherche à établir une collaboration efficace avec les parents d'élèves, il s'agit, à mon avis, d'une ressource intéressante pour tous les professionnels en salle de classe, les administrateurs scolaires et les familles. On y cite notamment les résultats de recherches intéressantes qui confirment que « les différences ethniques et de classes sociales entre parents et enseignants, ainsi que l'asymétrie de leurs rôles institutionnels en termes de pouvoir posent des obstacles significatifs au développement de rapports constructifs », mais, qu'en contrepartie, « la culture locale créée par les enseignants et les parents dans une école peut réduire au minimum l'impact potentiellement négatif de ces différences. En travaillant pour adopter une culture basée sur la collaboration, des rapports fructueux peuvent se construire au-delà des différences. »

Bonne lecture et bonne réflexion!

Le directeur de l'éducation par intérim,

Michel Laverdière

ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Du 20 octobre au 15 novembre 2023

Membres	Date	Activités
Conseillère Oger (Présidente)		
Conseiller Fortin (Vice-président)		
Conseillère Dandavino		
Conseiller Gregory	8 novembre	Participation à la réunion du Conseil d'école à l'école Du Chêne
Conseiller Lapointe	26-28 Oct.	Participation au congrès nationale du FNCSF à Sudbury
Conseiller O'Hara		
Conseiller Paradis	26-28 Oct.	Participation au congrès nationale du FNCSF à Sudbury
Conseiller Rochefort		
Conseillère Richez	7 novembre	Formation offerte par Parents partenaires en éducation sur la gestion efficace d'une réunion avec des parents
	9 novembre	Événement "Terre accueillant," organisé par le Partenariat local d'immigration de Windsor Essex (WE LIP)
Conseillère Sigurdson Forbes		
Conseillère Ruszkowski		
Conseiller Tikeng		

October 27, 2023

Conseil scolaire Viamonde
116 Cornelius Parkway
Toronto, Ontario
M6L 2K5

Dear Fellow School Board Trustees,

At the September 26, 2023, Board Meeting, the Thames Valley District School Board (TVDSB) Trustees passed the following motion:

THAT the Chair write a letter to TVDSB's co-terminus boards to explore partnerships in planning joint submissions for co-builds.

The motion followed Trustees' review of TVDSB's submissions to the Ministry of Education's 2023-24 Capital Priorities Program.

The number of students in the region is growing rapidly as development intensifies and new families move to area. TVDSB has submitted plans for eight business cases to the Ministry for approval. These submissions reflect our communities' most crucial and urgent needs. However, many more schools will be needed.

TVDSB wishes to invite our co-terminus boards to explore working together in the future to address the need for new schools in the area.

There are several advantages to collaborating on co-build opportunities:

- The Ministry is looking for us to partner and favours joint submissions;
- Capital and operating costs for participating boards would be lower than if we worked alone;
- More land options would be available since we would not be competing for the same properties;
- We would strengthen the message that our school boards have a positive relationship and are united in meeting the growing needs of families.

Thank you for your time and consideration. I look forward to continuing the discussion about co-build opportunities. Together we can create a brighter future for all students.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink that reads "L. Pizzolato".

Lori-Ann Pizzolato
Chair of the Board
Thames Valley District School Board

Le 16 novembre 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2024**

SITUATION ACTUELLE

Le calendrier a été présenté au Conseil à l'état d'ébauche lors de la réunion ordinaire d'octobre afin de recevoir les commentaires des membres avant la préparation finale du calendrier 2024.

Les modifications proposées lors de cette réunion sont intégrées et le calendrier à l'annexe A est donc présenté pour adoption aujourd'hui.

En guise de rappel au Règlement de procédure du Conseil, art. 4.10.3 *Chaque membre du Conseil doit être physiquement présent à au moins trois (3) réunions ordinaires du Conseil en plus de la réunion d'organisation au cours de la période de douze (12) mois commençant le 1^{er} décembre de chaque année.* Cet article fait référence à la *Loi sur l'éducation* de l'Ontario.

Comme l'année dernière, nous avons ciblé des rencontres où la présence des membres serait recommandée.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 novembre 2023 sur le *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2024* soit reçu.

QUE le Conseil approuve le *Calendrier des réunions du Conseil pour l'année 2024* tel qu'il figure à l'Annexe A.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

P.j. (1)

DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE 2024

DATES	SÉANCES	HORAIRE	LIEUX
Jeudi 18 janvier 2024	Huis clos	18h00	Réunion TEAMS Siège social
Vendredi 1 ^{er} mars 2024	Publique Huis clos Publique	19h00 18h00 19h00	Réunion TEAMS Siège social
Congé de mars du 14 au 18 mars 2024			
Vendredi 12 avril 2024 (+ <i>retraite</i>)	Huis clos Publique	18h00 19h00	En présentiel Réunion TEAMS École élémentaire Louise-Charron
Vendredi 24 mai 2024	Huis clos Publique	18h00 19h00	En présentiel Réunion TEAMS École secondaire Michelle-O'Bonsawin
Jeudi 20 juin 2024	Huis clos Publique	18h00 19h00	Réunion TEAMS Siège social
Juillet et août 2024 – VACANCES			
Vendredi 20 septembre 2024	Huis clos Publique	18h00 19h00	En présentiel Réunion TEAMS École élémentaire Patricia-Picknell
Jeudi 17 octobre 2024	Huis clos Publique	18h00 19h00	Réunion TEAMS Siège social
Vendredi 22 novembre 2024	Huis clos Réunion d'organisation	18h00 19h00	En présentiel Réunion TEAMS Siège social
Jeudi 12 décembre 2024	Huis clos Publique	18h00 19h00	Réunion TEAMS Siège social

Au besoin, il pourrait y avoir des réunions extraordinaires.

Le 16 novembre 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Retour sur le 33^e Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

La FNCSF a tenu son 33^e congrès annuel du 26 au 28 octobre à Sudbury sous le thème *L'école de langue française : notre choix, évidemment !* Conseillers Lapointe et Paradis étaient les délégués pour le Conseil scolaire Viamonde. M. Paradis a présenté la Bourse Paul-Carbonneau à M^{lle} Mylena Hail, élève sortante de 12^e année. La Fondation Éduquer en français souligne le leadership, la réussite scolaire et l'engagement communautaire de trois élèves annuellement.

La surintendance de l'éducation, Mme Turcotte, était l'une des 200 congressistes à approfondir sa compréhension des enjeux liés aux droits scolaires des francophones issus de la minorité au Canada.

Diverses tables rondes ont permis aux congressistes de se pencher, entre autres, sur la sécurité linguistique, la fidélisation des élèves et la pénurie du personnel enseignant. Ils ont pu, par ailleurs, réfléchir sur les retombées et l'utilisation des données sur les enfants admissibles à l'éducation en français, langue première, en situation minoritaire dévoilées l'automne dernier.

Le document de référence sur le *Dénombrement des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire – Recensement de 2021 Ontario* préparé par Josée Guignard Noël pour la FNCSF de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques fut présenté. Vous trouverez les données pour les enfants admissibles sur le territoire du Conseil à l'annexe A.

À l'issue de son congrès annuel, la FNCSF a également tenu la 33^e édition de son assemblée générale annuelle. Les délégués votants ont reconduit monsieur Simon Cloutier au poste de président de la fédération pour un deuxième mandat. Les autres membres du comité exécutif ont aussi été reconduits dans leurs fonctions.

IL EST RECOMMANDÉ

QUE le rapport en date du 16 novembre 2023 *Retour sur le 33^e Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)* soit reçu.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p.j. (1)

**Enfants admissibles selon les divisions de recensement de l'Ontario
sur le territoire de Viamonde**

ONTARIO 2021	349 875	13 %
Divisions de recensement de l'Ontario		
	Enfants admissibles	%
Essex	14 980	17 %
Chatham-Kent	2 510	12 %
Lambton	2 100	9 %
Elgin	1 235	6 %
Middlesex	10 045	10 %
Huron	340	3 %
Bruce	880	6 %
Haldimand-Norfolk	1 135	5 %
Oxford	2 060	8 %
Brant	2 150	7 %
Perth	795	5 %
Waterloo	8 875	7 %
Wellington	3 740	7 %
Grey	1 135	6 %
Niagara	8 260	10 %
Hamilton	8 095	7 %
Halton	12 040	9 %
Peel	24 029	8 %
Dufferin	1 010	7 %
Toronto	45 395	10 %
York	18 805	8 %
Simcoe	9 690	9 %
Durham	13 045	9 %
Total	192 349	

Le 16 novembre 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : États financiers 2022-2023

Situation actuelle

Les états financiers ont été présentés au comité de vérification lors de sa réunion du 7 novembre 2023. Le comité de vérification recommande au Conseil d'approuver les états financiers 2022-2023 tels qu'ils ont été présentés.

Les États financiers consolidés au 31 août 2023 en version ébauche sont inclus à l'annexe A pour approbation par le Conseil.

Les vérificateurs externes de la firme Raymond Chabot Grant Thornton vous confirment dans leur rapport de l'auditeur indépendant que selon leur opinion, les états financiers présentés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Le Conseil terminait l'exercice 2022-2023 avec un surplus de 28 791 844 \$. Le surplus est principalement dû au traitement comptable de l'achat des terrains Ajax-Audley à Ajax et Mount Pleasant à Brampton d'une valeur de 28 579 360 \$, ainsi qu'un surplus de fonctionnement d'une valeur de 965 174 \$.

Le surplus de fonctionnement se compare à un déficit anticipé de 2 139 223 \$ lors du dépôt du budget révisé en décembre 2022.

L'annexe B présente un sommaire des revenus et dépenses tel que présenté dans les états financiers.

Les éléments suivants ont contribué aux résultats de l'année :

A) Revenus

Les revenus reconnus pour l'année 2022-2023 ont augmenté de 34 062 647 \$ par rapport au budget révisé.

L'annexe C démontre la ventilation des revenus des états financiers comparée au budget révisé.

La comparaison directe des lignes de revenu entre les états financiers et le budget révisé est difficile, car les montants alloués à chaque ligne sont calculés par des formules de répartition des subventions du Ministère. Les explications ci-dessous adressent donc les variations des différentes sections en agrégat.

Fonctionnement

L'augmentation des revenus de fonctionnement se chiffre à 1 341 208 \$ et s'expliquent par :

- une diminution de (745 000) \$ des revenus de l'année courante transférés aux apports en capital reportés pour financer les actifs mineurs capitalisés (telle que l'équipement) selon les conventions comptable. Ces transferts sont appliqués aux lignes Manuels et fournitures, Ordinateur et Fonctionnement. Pour votre information, les apports en capital reportés seront reconnus comme revenus lors d'exercices subséquents au même rythme que les dépenses d'amortissement des actifs capitalisés;
- un report d'une partie des subventions pour les besoins des élèves (SBE) de l'année courante, soit 1 415 941 \$, pour certains programmes enveloppés tels que la Réussite des élèves, la Majeure Haute Spécialisation et autres. Ces sommes s'ajoutent aux subventions disponibles en 2023-2024;
- une augmentation de 1 755 875 \$ de la subvention de transport pour l'ajustement contractuel lié au coût de carburant plus élevé; et
- une variance positive des revenus d'intérêts de 756 238 \$ en raison de l'augmentation des taux d'intérêt; et
- une augmentation aux subventions pour les dépenses salariales en fonction de l'entente collective avec le SCFP conclu ainsi que les provisions modifiées en cours d'année pour les ententes non conclues (changement de 1 % d'augmentation à 1,25 % pour l'AEFO et 1 \$/heure pour les autres groupes, à l'exclusion des directions d'école et du personnel-cadre.

Installations destinées aux élèves

Les revenus pour les installations destinées aux élèves diminuent de 443 534 \$. Ceci s'explique par des revenus d'immobilisations associés à des dépenses non capitalisables, une augmentation des apports en capital reporté puisque la dépense d'amortissement de nos actifs est plus élevée que budgétée et des dépenses d'intérêts plus élevées que budgétées. En bref, il faut retenir que ces items n'ont aucune incidence nette sur les résultats financiers du Conseil.

Autres revenus

L'augmentation des autres revenus se chiffre à 3 563 028 \$. Cette augmentation s'explique principalement par les subventions spéciales allouées en cours d'année, par des prêts de services qui sont facturés à des tiers, et le remboursement des dépenses d'intérêt reliées à l'achat des terrains.

Affectations non disponibles

L'augmentation en affectations non disponibles se chiffre à 29 601 946 \$. Ce montant correspond aux subventions accordées pour la valeur des terrains Ajax-Audley à Ajax et Mount Pleasant à Brampton, une augmentation dans les fonds générés par les écoles, l'impact des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI) et la variance dans les intérêts.

B) Dépenses

L'annexe D présente une ventilation des dépenses de fonctionnement des états financiers qui sont comparées au budget révisé.

Les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 1 763 189 \$ comparé au budget révisé.

La comparaison directe des lignes de dépenses est compliquée cette année à cause des traitements comptables nécessaires pour les éléments suivants :

- remboursement de l'assureur du compte de réserve relié à l'ancien régime de soins de santé et soins dentaires (1 778 344 \$). Ce remboursement est présenté comme une réduction des dépenses d'avantages sociaux de l'année et n'était pas inclus dans le budget révisé ;
- provision pour les augmentations salariales reliées aux négociations provinciales. Lors de la présentation du budget révisé, une augmentation salariale de 1 % était prévue et était répartie sur les différentes lignes budgétaires en fonction des dépenses salariales anticipées. Puisque les négociations n'ont pas toutes été conclues au cours de l'année 2022-2023, le Ministère oblige maintenant les conseils à prévoir une provision budgétaire pour les salaires sur une ligne distincte et que celle-ci reflète des augmentations salariales de 1,25 % pour le personnel de l'AEFO, et 1 \$ par heure pour les autres travailleurs en éducation (à l'exclusion du personnel de directions d'école, le personnel-cadre et le personnel du SCFP); et
- traitement des actifs mineurs capitalisés (telle que l'équipement) selon les conventions comptables (745 000 \$). Ces transferts sont appliqués aux lignes Manuel, Ordinateur et Fonctionnement et seront amortis au même rythme que les revenus des apports en capital reportés.

En général, les variances dans les dépenses s'expliquent comme suit (les montants en parenthèses démontrent des dépenses moins élevées que dans le budget révisé) :

- 1 353 966 \$ en transport scolaire composé d'une augmentation des dépenses de carburant de 1 755 875 \$, contrebalancé par une réduction des dépenses opérationnelle de 381 247 \$;
- 315 983 \$ sur la ligne de directions et directions adjointes en raison de salaires additionnels payés pour combler des absences imprévues;
- 117 415 \$ sur la ligne d'éducation permanente, cours d'été et langues internationales s'expliquant par la mise en place de cours supplémentaires au cours de l'année 2022-2023;
- (651 636) \$ sur la ligne de soutien professionnel et para professionnel pour certains postes n'ayant pu être pourvus et d'autres postes comblés à des salaires inférieurs à ceux budgétés. En plus, des dépenses de déplacement, de fournitures et de services furent moins élevées et certaines dépenses contractuelles n'ont pas été réalisées;
- (528 447) \$ en perfectionnement professionnel occasionné par des dépenses de formations moins élevées que prévu et certaines dépenses payées par d'autres sources de financement, comme les projets spéciaux; et
- (721 229) \$ en manuels et fournitures en raison de revenus reportés et de budget d'école non dépensé.

- (1 045 437) \$ sur la ligne fonctionnement et entretien des écoles, notamment pour des postes en conciergerie non comblés ;

C) Excédents accumulés

L'annexe E démontre l'activité et le solde des surplus accumulés disponibles et non disponibles.

La ventilation des surplus est expliquée ci-dessous :

Surplus accumulé – non disponible

Par le terme « non disponible », le Ministère entend un surplus qui ne peut être utilisé par le Conseil pour ses activités courantes et qui n'est pas considéré lors des calculs de conformité.

L'augmentation du surplus accumulé non disponible est de 28 270 790 \$ et est constituée des éléments suivants :

Surplus non disponible	Solde au 31 août 2022	Transferts	Solde au 31 août 2023
Terrains	99 815 189 \$	28 579 360 \$	128 394 549 \$
OMHSI *	(9 799 882) \$	(552 227) \$	(10 352 109) \$
Intérêts courus sur dette à long terme	(1 312 682) \$	80 613 \$	(1 232 069) \$
Fonds générés par les écoles	2 587 951 \$	163 045 \$	2 750 996 \$
Total	91 290 576 \$	28 270 790 \$	119 561 367 \$

* Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI)

Lorsque des subventions sont reçues pour l'achat d'actifs amortissables, les revenus sont reconnus au même rythme que la dépense d'amortissement des actifs acquis. Les deux montants étant équivalents, l'impact net sur l'état des résultats est zéro. Cependant, lors de l'achat de terrain ou de travaux capitalisés pour les améliorations aux terrains, aucune dépense d'amortissement ne peut être comptabilisée. Les règles comptables exigent alors que le revenu soit reconnu immédiatement, ce qui crée un surplus du même montant. Ces surplus sont donc considérés comme non disponibles. Pour l'exercice courant, 28 579 360 \$ fut dépensé pour l'achat des terrains à Ajax et à Brampton ayant un impact sur le surplus non disponible.

Nouveau cette année, le Conseil a dû redresser le solde d'ouverture du surplus non disponible pour le traitement comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les notes 2 et 13 des états financiers à l'annexe A décrivent cette obligation. Dorénavant, le compte de surplus sera ajusté selon les changements dans la valeur de l'obligation et de la dépense d'amortissement reliée. Pour l'année 2022-2023, la dépense d'amortissement est 552 227 \$.

Les intérêts courus sur la dette à long terme ne sont pas financés par le Ministère et il en découle que toute variation est isolée des résultats de l'année courante. La variance pour l'année 2022-2023 est de 80 613 \$.

En dernier lieu, les soldes des fonds générés par les écoles ne peuvent être utilisés par le Conseil et sont donc non disponibles. Cette année les fonds générés par les écoles sont augmentés de 163 045 \$ en fonction de l'état des comptes en date du 31 août 2023.

Surplus accumulé - disponible

Par le terme « disponible », le Ministère entend un surplus qui peut être utilisé par le Conseil pour ses activités courantes, mais assujetties aux règlements du Ministère. Le montant « disponible » est réparti entre un montant affecté à des fins précises approuvé par le Conseil et un montant non affecté disponible pour ses activités courantes.

Les résultats de l'année augmentent le surplus accumulé disponible de 521 054 \$ comparé à une réduction de 2 630 970 \$ prévue au budget révisé. Le surplus accumulé disponible est réparti comme suit :

1. Surplus pour la salle de classe

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le Conseil a entrepris une revue de la formule d'allocation des budgets d'écoles et prévoit de maintenir la pratique qui permet aux écoles de reporter jusqu'à 10% de leur budget à l'année suivante. À cette fin, nous ajustons l'excédent accumulé pour la salle de classe à la valeur des budgets reportés. La différence est transférée à l'excédent accumulé pour le renouvellement des équipements informatiques. Le solde des excédents accumulés pour la salle de classe est donc ajusté à 590 000 \$.

2. Surplus pour le renouvellement des équipements informatiques

Durant la pandémie, le Conseil a fait l'achat de plusieurs ordinateurs et équipements supplémentaires qui devront être renouvelés au cours des prochaines années. Afin de permettre une stabilité par rapport à l'impact budgétaire de ces achats, il est proposé de constituer une réserve pour ces achats futurs, ce qui permettra au Conseil de budgéter un montant stable annuellement. Selon les dépenses nécessaires au cours d'une année, le Conseil ajoutera ou réduira les fonds à cette réserve.

Il est proposé que le surplus pour le renouvellement des équipements informatiques soit :

Solde provenant du surplus pour la salle de classe	819 732 \$
Affectation 2022-2023	2 680 268 \$
Solde au 31 août 2023	3 500 000 \$

À noter que l'administration évalue les dépenses informatiques futures afin de bien planifier les achats en fonction des besoins du Conseil et des écoles. La réserve pourra être modifiée selon l'évolution des besoins et des coûts de l'équipement.

3. Intérêts sur la dette non supportée

Il y a plusieurs années, des dettes à long terme ont été contractées par le Conseil et une partie de celles-ci n'est pas supportée par le Ministère. Un surplus a donc été constitué

pour couvrir les intérêts non financés. Ces intérêts se chiffrent à 19 108 \$ cette année et représentent le transfert à l'excédent de fonctionnement accumulé.

Au 31 août 2023, le solde de ce surplus est de 99 714 \$.

4. Débenture TDSB – fonds d'amortissement

Ce compte de surplus est constitué pour suivre les revenus d'intérêts générés sur le fonds d'amortissement créé pour le remboursement de la débenture du TDSB à son échéance. En contrepartie, l'amortissement des actifs ayant été acquis par le produit de cette débenture est comptabilisé contre celui-ci. À terme, lorsque les actifs seront totalement amortis, ce surplus sera de zéro.

Puisque cette débenture est maintenant échue, seul l'amortissement de 69 056 \$ sera transféré à l'excédent accumulé.

Au 31 août 2023, le solde de ce surplus est de 759 619 \$.

5. Surplus pour nouvelles écoles

Le Conseil a créé un surplus pour financer la construction de certaines écoles lorsque les subventions du Ministère sont insuffisantes. Lorsque les fonds sont approuvés pour un projet, ils sont ajoutés à ce surplus pour réserver les fonds en attendant la réalisation des projets. Une fois les travaux réalisés, la valeur des travaux est transférée au surplus pour projets d'immobilisations engagé. Si un projet est conclu et qu'il reste des fonds non dépensés, les fonds sont remis au surplus disponible non affecté.

Durant l'année, les travaux suivants ont été réalisés et doivent être transférés de ce surplus vers le surplus pour projets d'immobilisations engagés :

Franco-Niagara	41 430 \$
David-Saint-Jacques	195 734 \$
Michelle-O'Bonsawin	3 042 777 \$
Total	3 279 941 \$

Au cours de l'année 2022-2023, le Conseil a réalisé le projet de construction de la nouvelle École secondaire Michelle-O'Bonsawin. Malheureusement, à cause d'événements imprévisibles liés à la construction, le budget approuvé dépasse de 1 640 411 \$. Le Conseil a fait demande au Ministère pour une subvention supplémentaire. Le Conseil est toujours en attente d'une réponse. Sans subvention supplémentaire, le manque à gagner devra être pris dans la réserve. En attendant la réponse du Ministère, 1 640 411 \$ supplémentaire doivent être affecté au surplus pour nouvelles écoles.

Les travaux liés aux projets des écoles Franco-Niagara (430 056 \$) et Académie de la Moraine (167 328 \$) ont été conclus et les fonds restants peuvent être retournés au surplus disponible non affecté.

Au 31 août 2023, le solde de ce surplus se chiffre donc à 3 502 597 \$.

6. Projet d'immobilisations engagées

Ce surplus est utilisé pour tous les projets de construction réalisés qui ont été financés par le Conseil. La charge d'amortissement associée à ces projets est absorbée par ce surplus puisqu'aucun financement n'est reçu directement pour ces projets.

La charge d'amortissement associée à l'ensemble des projets totalise 397 538 \$.

Le solde du surplus pour les projets d'immobilisations engagées est de 13 896 912 \$.

7. Surplus disponible non affecté

Le surplus disponible non affecté a évolué comme suit :

Solde au 31 août 2022	16 870 314 \$
Changements 2022-2023	(2 716 538) \$
Solde au 31 août 2023	14 153 776 \$

Le solde du surplus disponible non affecté (excédent de fonctionnement accumulé disponible non affecté) de 14 153 776 \$ au 31 août 2023 représente 6,2% des revenus de fonctionnement de 227 625 523 \$.

Ce montant est supérieur au 13 090 680 \$ qui était prévu lors de la présentation des prévisions budgétaires 2023-2024 en juin.

D) Conclusion

En considérant ces ajustements, le surplus net relatif des dépenses de fonctionnement pour l'exercice financier est de 965 174 \$, soit 0,4 % des dépenses de fonctionnement disponibles aux fins de conformité de 226 660 349 \$.

La ventilation du pourcentage des dépenses par catégories telle que rapportée à l'état consolidé des résultats pour l'exercice 2022-2023 est présentée à l'annexe F.

Le nouveau Règl. de l'Ont. 280/19 : Calcul du déficit d'exercice maximal permet au Conseil d'avoir un déficit allant jusqu'à 1% des revenus de fonctionnement deux ans sur trois, précédemment il n'y avait aucune limite sur le nombre d'années qu'un conseil pouvait démontrer un déficit. L'année 2022-2023 se terminant en surplus permettra au Conseil de prévoir un déficit pour l'année 2024-2025 à la limite de 1%, et ce sans demander la permission du Ministère.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 novembre 2023 sur les *États financiers 2022-2023* soit reçu.

Approbation de l'affectation statutaire

QUE l'affectation statutaire de 28 270 790 \$ soit affectée vers le surplus non disponible à des fins de conformité.

QUE le solde du déficit annuel de 2 716 538 \$ soit affecté à l'excédent de fonctionnement accumulé disponible à des fins de conformité.

Approbation des affectations entre comptes de surplus disponible à des fins de conformité

QUE soit affecté de l'excédent de fonctionnement accumulé :

- 1 640 411 \$ au compte de surplus pour nouvelles écoles pour l'École secondaire Michelle-O'Bonsawin ;
- 2 680 268 \$ au compte de surplus pour équipement informatique;

QUE soit affecté à l'excédent de fonctionnement accumulé :

- 430 056 \$ du compte de surplus pour nouvelles écoles suivant la conclusion du projet d'école Franco-Niagara ;
- 167 328 \$ du compte de surplus pour nouvelles écoles suivant la conclusion du projet d'Académie de la Moraine ;
- 19 108 \$ du compte de surplus pour les intérêts sur la dette non supportée;
- 69 056 \$ du compte de surplus du fonds d'amortissement du TDSB;
- 397 538 \$ du compte de surplus pour les projets d'immobilisation engagés pour la dépense d'amortissement associée ;

QUE soit affecté au surplus de projets d'immobilisation engagés :

- 3 279 941 \$ du compte de surplus pour les nouvelles écoles;

QUE le Conseil approuve les états financiers pour l'année scolaire 2022-2023, tels que présentés à l'annexe A, selon la recommandation du Comité de vérification à cet effet.

Préparé par :

Le surintendant des affaires et trésorier,
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (6)

Conseil scolaire Viamonde
États financiers consolidés
au 31 août 2023

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
État consolidé de l'évolution de la dette nette	9
Notes complémentaires	10 - 33

RAPPORT DE LA DIRECTION

Aux conseillères et aux conseillers du
Conseil scolaire Viamonde

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction et ils ont été dressés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

Michel Laverdière
Directeur de l'éducation et secrétaire
par intérim

Jason Rodrigue
Surintendant des affaires et
trésorier

Toronto, Canada
Le XX novembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire Viamonde

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde (ci-après « le Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2023 et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1 de ces états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le XX novembre 2023

Conseil scolaire Viamonde
 État consolidé de la situation financière
 au 31 août 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Liquidités	41 971 837	16 874 162
Débiteurs (note 4)	43 022 253	43 102 209
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 5)	<u>117 324 747</u>	<u>121 386 160</u>
	202 318 837	181 362 531
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 7)	31 431 893	5 650 876
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 8)	30 501 957	29 428 046
Revenus reportés (note 9)	17 018 803	14 818 964
Avantages sociaux futurs (note 10)	4 127 899	3 850 729
Prêts pour immobilisations (note 11)	96 929 346	103 606 396
Apports en capital reportés (note 12)	375 275 109	350 959 774
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 13)	<u>22 089 085</u>	<u>19 041 025</u>
	<u>577 374 092</u>	<u>527 355 810</u>
DETTE NETTE	(375 055 255)	(345 993 279)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	470 259	511 434
Stocks de fournitures	584 124	893 012
Immobilisations corporelles (note 14)	<u>530 064 851</u>	<u>471 860 973</u>
	<u>531 119 234</u>	<u>473 265 419</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 15)	<u>156 063 979</u>	<u>127 272 140</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le Conseil,

Geneviève Oger, Présidente du Conseil

Michel Laverdière, Directeur de l'éducation et
secrétaire par intérim

Conseil scolaire Viamonde
 État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
 pour l'exercice terminé le 31 août 2023

			2023	2022
	Budget		Réel	Réel
	\$		\$	\$
Revenus				
Subventions provinciales - financement de l'éducation	200 576 973	201 727 236	191 998 115	
Subventions provinciales - terrains		27 381 635	31 117	
Subventions provinciales - impôt foncier	28 163 093	28 995 165	28 026 683	
Subventions provinciales - autres	2 940 587	3 188 712	11 200 484	
Fonds générés par les écoles	2 550 000	3 548 975	2 070 644	
Revenus de placement	200 000	987 658	233 292	
Autres droits de scolarité et revenus	2 063 873	5 383 716	3 789 949	
Amortissement des apports en capital reportés	<u>15 848 353</u>	<u>15 192 425</u>	<u>15 582 711</u>	
	252 342 879	286 405 522	252 932 995	
Dépenses (note 18)				
Enseignement	172 068 788	167 616 888	165 849 988	
Administration	9 277 527	9 394 942	7 553 172	
Transport	23 568 221	24 922 187	24 636 954	
Installations destinées aux élèves	44 462 606	43 478 234	44 929 237	
Activités financées par les écoles	2 550 000	3 328 928	1 969 261	
Autres dépenses	<u>3 046 709</u>	<u>8 872 504</u>	<u>9 901 712</u>	
	<u>254 973 851</u>	<u>257 613 683</u>	<u>254 840 324</u>	
Excédent (Déficit) annuel	(2 630 972)	28 791 839	(1 907 329)	
Excédent accumulé au début de l'exercice, tel qu'établi	137 072 022	137 072 020	138 427 122	
Modification comptable (note 2)	-	(9 799 880)	(9 247 653)	
Excédent de l'exercice et actif net à la fin	<u>134 441 050</u>	<u>156 063 979</u>	<u>127 272 140</u>	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde
 État consolidé des flux de trésorerie
 pour l'exercice terminé le 31 août 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	28 791 839	(1 907 329)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	16 211 247	16 559 808
Amortissement des apports en capital reportés	(15 192 425)	(15 582 711)
Diminution (Augmentation) des débiteurs	352 200	(8 453 289)
Diminution (Augmentation) des stocks de fournitures	308 888	(893 012)
Diminution (Augmentation) des frais payés d'avance	41 175	(68 146)
Augmentation (Diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	1 073 911	(1 271 304)
Augmentation (Diminution) des revenus reportés - réserves	2 199 839	(2 923 814)
Augmentation (Diminution) des avantages sociaux futurs	277 170	(334 223)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	34 063 844	(14 874 020)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(71 639 309)	(38 206 890)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts temporaires	25 781 017	4 736 708
Remboursements de dette	(6 677 050)	(6 374 380)
Augmentation des apports en capital reportés	39 507 760	38 101 578
Diminution des comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	4 061 413	2 697 730
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	62 673 140	39 161 636
Augmentation (diminution) de la trésorerie	25 097 675	(13 919 274)
Liquidités au début	16 874 162	30 793 436
Liquidités à la fin	41 971 837	16 874 162

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde
 État consolidé de l'évolution de la dette nette
 pour l'exercice terminé le 31 août 2023

	2023	2022
	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice	28 791 839	(1 907 329)
Acquisition d'immobilisations corporelles et ajout liées aux obligations liées à la mise hors services des immobilisations corporelles	(74 415 125)	(38 206 890)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>16 211 247</u>	<u>16 559 808</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	(58 203 878)	(21 647 082)
Acquisition de frais payés d'avance	(470 259)	(511 434)
Utilisation des frais payés d'avance	511 434	443 288
Acquisition de stocks de fournitures		(893 012)
Utilisation des stocks de fournitures	<u>308 888</u>	
Total des activités liées aux actifs non financiers	<u>350 063</u>	<u>(961 158)</u>
Augmentation de la dette nette	(29 061 976)	(24 515 569)
Dette nette au début de l'exercice, telle qu'établi	(326 952 254)	(302 436 685)
Modification comptable (note 2)	<u>(19 041 025)</u>	<u>(19 041 025)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(375 055 255)</u>	<u>(345 993 279)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2023

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière. Le Règlement exige que les contributions reçues ou à recevoir aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient comptabilisés comme des apports en capital reportés et constatés à l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 diffèrent des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une stipulation créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, lorsque le transfert est autorisé par le cédant et que le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont à recevoir et que le fait imposable est survenu, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient comptabilisés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2023

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Instruments financiers

Évaluation initiale

Le Conseil comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Conseil sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Conseil détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

c) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil scolaire Viamonde et qui sont soumises au contrôle de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises au contrôle du Conseil scolaire Viamonde, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

Fonds générés par les écoles

Partenariat S.A.P.

Consortium de transport - Francobus

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes réciproques sont éliminés.

Le Conseil comptabilise ses participations dans le partenariat et le consortium en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2023

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

d) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

f) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

g) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou à recevoir aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont comptabilisés comme des apports en capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 décrété en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont constatés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2023

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des Enseignantes-enseignants des Écoles Secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des Enseignantes et des enseignants Franco-Ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) pour les membres de la FEESO, de l'AEFO et du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Fiducie des employées et des employés non-syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO), une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et de l'AEFO à partir du 1er février 2017, aux membres du SCFP à partir du 1er mars 2018, aux membres de l'ADFO à partir du 1er avril 2018 et aux employés non-syndiqués à partir du 1er juin 2018. Depuis le transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Le Conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements des hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail et d'invalidité de longue durée, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2023

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

i) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement de l'Ontario ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement de l'Ontario sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été comptabilisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

j) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui, de par leur nature, sont employées normalement pour fournir des services futurs. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

	<u>Périodes</u>
Améliorations foncières	15 ans
Bâtiments	40 ans (1)
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location
Structures non permanentes	20 ans
Mobilier et matériel	5 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans

(1) Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée de 3 à 40 ans.

Les constructions en cours, de même que les coûts préalables à l'acquisition, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2023

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

k) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, le Conseil comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément aux méthode et durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2023

1 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

l) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

m) Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés comme revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

n) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par le Conseil. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

o) Estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1.a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

p) Revenus d'impôt foncier

Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt (autrement que dans le cadre d'un accord de transit) comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus d'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans les subventions provinciales-autres.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2023

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} septembre 2022, le Conseil a adopté les recommandations du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, le Conseil comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par le Conseil qui font encore ou non l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, le Conseil doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, ont fait l'objet d'une application rétroactive modifiée.

Cette modification comptable a entraîné une augmentation (diminution) des postes suivants des états financiers :

	2023 \$	2022 \$
État des résultats		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	(552 227)	(552 227)
Excédent (déficit) lié aux activités	(552 227)	(552 227)
État de l'excédent (du déficit) accumulé lié aux activités		
Solde au début	(9 799 880)	(9 247 653)
Solde à la fin	(10 352 107)	(9 799 880)
État de la situation financière		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation	(22 089 085)	19 041 025
Actifs financiers nets (dette nette)	(22 089 085)	(19 041 025)
Immobilisations corporelles	11 736 978	9 241 145
Excédent (déficit) accumulé	(10 352 107)	(9 799 880)
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)		
Solde au début	(19 041 025)	(19 041 025)
Solde à la fin	(22 089 085)	(19 041 025)

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2023

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Le 1^{er} septembre 2022, le Conseil a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Le chapitre SP 3450 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les principaux éléments de ce nouveau chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement;
- La quasi-totalité des dérivés, y compris les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont évalués à la juste valeur;
- L'évaluation à la juste valeur s'applique également aux placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif;
- Les autres actifs financiers et passifs financiers sont de façon générale évalués au coût ou au coût après amortissement;
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- Il n'est pas nécessaire de présenter une comparaison des montants réels et des montants budgétés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- Lorsque l'entité définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement afin de gérer et d'évaluer la performance d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux en fonction de la juste valeur, elle peut choisir d'inclure ces éléments dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur;
- De nouvelles exigences clarifient quand les passifs financiers sont décomptabilisés;
- La compensation d'un passif financier et d'un actif financier est interdite en l'absence d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et de l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément;
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées.

Le chapitre SP 1201 prévoit un nouvel état financier (l'état des gains et pertes de réévaluation) pour la comptabilisation des gains et pertes de réévaluation et prévoit que l'excédent ou le déficit accumulé présenté à l'état de la situation financière correspond à l'excédent ou au déficit accumulé lié aux activités et aux gains et pertes de réévaluation cumulés.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2023

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, ont fait l'objet d'une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par le Conseil avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

3 - FRAIS D'INTÉRÊT

	2023	2022
	\$	\$
Intérêts sur prêts pour immobilisations corporelles	4 383 390	4 690 181

4 - DÉBITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Municipalités	3 550 426	3 501 720
Autres conseils scolaires		858 094
Gouvernement de l'Ontario	32 975 399	33 710 358
Gouvernement du Canada	3 141 567	2 336 624
Autres actifs destiné à la vente	272 242	
Autres	3 082 619	2 695 413
	43 022 253	43 102 209

5 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 en fonction des programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer ses programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2023, le Conseil a un compte débiteur de la province de 117 324 747 \$ (121 386 160 \$ en 2022) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

6 - INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2023

7 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Prêt à demande Segment N, 5,67 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en novembre 2023	17 499 522	
Prêt à demande Segment O, 5,67 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en novembre 2023	71 642	
Prêt à demande Segment P, 5,67 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en novembre 2023	594 343	
Prêt à demande Segment J, 5,67 %, remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en décembre 2026	108 447	
Prêt à demande Segment L, 5,67 % (3,35 % en 2022), remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en décembre 2025	10 268 038	4 431 736
Prêt à demande Segment M, 5,67 % (3,61 % en 2022), remboursable par versements mensuels d'intérêts seulement, échéant en novembre 2023	<u>2 889 901</u>	<u>1 219 140</u>
	<u>31 431 893</u>	<u>5 650 876</u>

Le Conseil dispose d'une marge de crédit inutilisée d'un montant autorisé de 15 000 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel moins 0,5 % (6,70 %, 4,20 % en 2022).

Le Conseil dispose de huit ententes de financement (six en 2022) jusqu'à concurrence de 175 040 346 \$ (146 036 457 \$ en 2022) qui lui permettent de financer provisoirement des dépenses en immobilisations.

Ententes de financement	Montant maximal autorisé \$
Segment A	16 655 695
Segment B	34 752 494
Segment J	33 147 233
Segment L	33 423 789
Segment M	12 947 306
Segment N	27 801 641
Segment O	10 226 859
Segment P	<u>6 085 329</u>
Total	175 040 346

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2023

7 - EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Au 31 août 2023, dix lettres de crédit (onze en 2022) émises par la Caisse populaire auprès des créanciers du Conseil totalisent 1 194 301 \$ (1 361 301 \$ en 2022).

Montant \$	Échéance
53 000	le 12 mars 2024
83 200	le 12 novembre 2024
48 900	le 12 juillet 2024
475 600	le 19 octobre 2024
40 000	le 19 septembre 2024
348 283	le 19 septembre 2024
5 830	le 19 septembre 2024
14 805	le 30 janvier 2024
19 650	le 22 juin 2024
<u>105 033</u>	le 22 juin 2024
1 194 301	

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
	\$	\$
Autres conseils scolaires	2 842 564	2 389 071
Comptes fournisseurs et frais courus	26 442 501	25 733 804
Intérêts courus	<u>1 216 892</u>	<u>1 305 171</u>
	<u>30 501 957</u>	<u>29 428 046</u>

9 - REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et affecté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2023, les sommes affectées à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2022	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Revenus constatés pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2023
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	12 274 678	18 319 468	(11 460 433)	(4 434 890)	14 698 823
Éducation de l'enfance en difficulté	-	23 346 103	(23 346 103)	-	-
Autre	<u>2 544 286</u>	<u>5 470 769</u>	<u>(5 695 075)</u>	<u>-</u>	<u>2 319 980</u>
	<u>14 818 964</u>	<u>47 136 340</u>	<u>(40 501 611)</u>	<u>(4 434 890)</u>	<u>17 018 803</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2023

9 - REVENUS REPORTÉS (suite)

	Solde au 31 août 2021	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placements	Revenus constatés pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2022
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	14 858 903	16 269 196	(9 958 031)	(8 895 390)	12 274 678
Éducation de l'enfance en difficulté	-	22 305 060	(22 305 060)	-	-
Autre	2 883 875	12 632 224	(12 971 813)	-	2 544 286
	<u>17 742 778</u>	<u>51 206 480</u>	<u>(45 234 904)</u>	<u>(8 895 390)</u>	<u>14 818 964</u>

10 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES
EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations
constituées

	2023		2022	
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	263 032	3 569 269	364 307	3 806 233
Coût des prestations constituées pour l'exercice	50 963	1 752 398	-	711 282
Intérêts sur l'obligation	7 361	106 887	5 730	57 666
Perte (gain) actuarielle nette	14 114	(70 394)	(15 096)	13 765
Prestations versées	<u>(148 623)</u>	<u>(1 413 245)</u>	<u>(91 909)</u>	<u>(1 019 677)</u>
Solde à la fin	<u>186 847</u>	<u>3 944 915</u>	<u>263 032</u>	<u>3 569 269</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2023

10 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	2023		2022
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs du personnel	186 847	3 944 915	4 131 762
Gain (perte) actuariels non amortis	(3 863)	-	(3 863)
Passif au titre des avantages sociaux futurs cumulés du personnel	182 984	3 944 915	4 127 899

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs de personnel

	2023		2022
	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel
	\$	\$	\$
Coût des prestations constituées de l'exercice	50 963	1 752 398	1 803 361
Intérêts sur l'obligation	7 361	106 887	114 248
Amortissement des pertes (gains) actuariels non amortis	(8 177)	(70 394)	(78 571)
Charges ¹ au titre des avantages sociaux futurs du personnel	50 147	1 788 891	1 839 038

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite interemployeurs, décrit ci-après.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2023 reposent sur les hypothèses actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2023. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2023

10 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite interemployeurs. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2023, le Conseil a contribué 3 516 710 \$ (3 251 544 \$ en 2022) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

Gratifications à la retraite - hypothèses actuarielles

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations constituées	4,40 % par année au 31 août 2023	3,90 % par année au 31 août 2022
Mortalité	MI 2017	MI 2017

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2023

10 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulait.

11 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les prêts pour immobilisations sous forme de débentures comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
BNY Mellon, effet à payer, 5,48 %, remboursable par versements semestriels de 2 033 878 \$, échéant en novembre 2029	21 992 233	24 740 585
Office ontarien de financement, effet à payer, 4,56 %, remboursable par versements semestriels de 256 568 \$, échéant en novembre 2031	3 582 446	3 920 613
Office ontarien de financement, effet à payer, 4,9 %, remboursable par versements semestriels de 671 589 \$, échéant en mars 2033	10 351 384	11 157 595
Office ontarien de financement, effet à payer, 5,06 %, remboursable par versements semestriels de 42 381 \$, échéant en mars 2034	699 711	747 242
Office ontarien de financement, effet à payer, 5,23 %, remboursable par versements semestriels de 68 386 \$, échéant en avril 2035	1 200 876	1 272 016
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,66 %, remboursable par versements semestriels de 772 209 \$, échéant en juin 2038	17 801 768	18 670 177
Office ontarien de financement, effet à payer, 4 %, remboursable par versements semestriels de 1 442 984 \$, échéant en mars 2039	33 579 934	35 076 615
Office ontarien de financement, effet à payer, 2,99 %, remboursable par versements semestriels de 61 869 \$, échéant en mars 2040	1 625 563	1 698 996
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,24 %, remboursable par versements semestriels de 33 810 \$, échéant en mars 2041	910 172	947 377
Office ontarien de financement, effet à payer, 3,59 %, remboursable par versements semestriels de 190 707 \$, échéant en mars 2042	5 185 259	5 375 180
	<u>96 929 346</u>	<u>103 606 396</u>

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2023

11 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (suite)

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 125 964 692 \$, soit 96 929 304 \$ de capital et 29 035 388 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices :

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2024	6 994 574	4 154 187	11 148 761
2025	7 327 564	3 821 198	11 148 762
2026	7 676 836	3 471 926	11 148 762
2027	8 043 208	3 105 554	11 148 762
2028	8 427 534	2 721 228	11 148 762
2029 et suivantes	58 459 588	11 761 295	70 220 883
	<u>96 929 304</u>	<u>29 035 388</u>	<u>125 964 692</u>

12 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis au cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	350 959 775	328 440 907
Ajouts aux apports en capital reportés	35 345 111	29 206 188
Recettes constatées pour la période	(15 192 425)	(15 582 711)
Transferts provenant des revenus reportés	4 434 890	8 895 390
Transferts aux actifs financiers	<u>(272 242)</u>	
Solde à la fin	<u>375 275 109</u>	<u>350 959 774</u>

13 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Conseil concernent le désamiantage de ses bâtiments.

Les coûts estimés pour réaliser les travaux de mise hors service au 31 août 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 22 089 085 \$ (19 041 025 \$ au 31 août 2022).

Les modification des estimations en lien avec l'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est de 3 048 060 \$ en 2023 (nulle \$ en 2022) et la charge d'actualisation est de nulle \$ en 2023 (nulle \$ en 2022).

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation des obligations liées au désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est connu se situe entre 4,06 % à 4,23 %;

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2023

13 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

- La période d'actualisation est de 3 à 40 ans et tient compte d'une durée estimative des travaux de mis hors service d'immobilisations s'échelonnant en général sur une période d'un an;
- Le taux d'inflation utilisé est de 3,58 %.

14 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023				
	Solde au début	Ajouts et transferts	Dispositions	Amortissement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Terrain	99 815 189	27 964 637			127 779 826
Améliorations foncières	3 088 987	116 360	1 194 929		2 010 418
Construction en cours (a)	14 558 204	(13 304 156)			1 254 048
Bâtiments	491 091 225	56 678 594			547 769 819
Améliorations locatives	537 299	36 099			573 398
Structures non permanentes	2 094 827		89 100		2 005 727
Mobilier et matériel	13 463 153	1 415 770	3 446 744		11 432 179
Matériel informatique et logiciels	6 389 278	767 727	1 868 221		5 288 784
	<u>631 038 162</u>	<u>73 675 031</u>	<u>6 598 994</u>	<u>-</u>	<u>698 114 199</u>
Amortissement cumulé					
Améliorations foncières	1 664 838		1 194 929	128 708	598 617
Bâtiments	144 585 141	(740 094)		13 328 091	157 173 138
Améliorations locatives	21 672			13 895	35 567
Structures non permanentes	1 014 925		89 100	95 913	1 021 738
Mobilier et matériel	8 531 408		3 446 744	1 034 982	6 119 646
Matériel informatique et logiciels	3 359 205		1 868 221	1 609 658	3 100 642
	<u>159 177 189</u>	<u>-</u>	<u>6 598 994</u>	<u>16 211 247</u>	<u>168 049 348</u>
Valeur comptable nette					
Terrains	99 815 189	27 964 637			127 779 826
Améliorations foncières	1 424 149	116 360		128 708	1 411 801
Construction en cours (a)	14 558 204	(13 304 156)			1 254 048
Bâtiments	346 506 084	57 418 688		13 328 091	390 596 681
Améliorations locatives	515 627	36 099		13 895	537 831
Structures non permanentes	1 079 902			95 913	983 989
Mobilier et matériel	4 931 745	1 415 770		1 034 982	5 312 533
Matériel informatique et logiciels	3 030 073	767 727		1 609 658	2 188 142
	<u>471 860 973</u>	<u>74 415 125</u>	<u>-</u>	<u>16 211 247</u>	<u>530 064 851</u>

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
au 31 août 2023

14 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2022				
	Solde au début	Ajouts et transferts	Dispositions	Amortissement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Terrains	99 784 072	31 117			99 815 189
Améliorations foncières	2 541 311	547 676			3 088 987
Construction en cours (a)	5 788 613	8 769 591			14 558 204
Bâtiments	465 370 340	25 720 885			491 091 225
Améliorations locatives	199 401	337 898			537 299
Structures non permanentes	2 094 827				2 094 827
Mobilier et matériel	12 858 148	605 005			13 463 153
Matériel informatique et logiciels	4 194 560	2 194 718			6 389 278
	<u>592 831 272</u>	<u>38 206 890</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>631 038 162</u>
Amortissement cumulé					
Améliorations foncières	1 502 460			162 378	1 664 838
Bâtiments	131 040 060			13 545 081	144 585 141
Améliorations locatives	12 463			9 209	21 672
Structures non permanentes	912 056			102 869	1 014 925
Mobilier et matériel	7 342 974			1 188 434	8 531 408
Matériel informatique et logiciels	1 807 368			1 551 837	3 359 205
	<u>142 617 381</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>16 559 808</u>	<u>159 177 189</u>
Valeur comptable nette					
Terrains	99 784 072	31 117			99 815 189
Améliorations foncières	1 038 851	547 676		162 378	1 424 149
Construction en cours (a)	5 788 613	8 769 591			14 558 204
Bâtiments	334 330 280	25 720 885		13 545 081	346 506 084
Améliorations locatives	186 938	337 898		9 209	515 627
Structures non permanentes	1 182 771			102 869	1 079 902
Mobilier et matériel	5 515 174	605 005		1 188 434	4 931 745
Matériel informatique et logiciels	2 387 192	2 194 718		1 551 837	3 030 073
	<u>450 213 891</u>	<u>38 206 890</u>	<u>-</u>	<u>16 559 808</u>	<u>471 860 973</u>

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 1 254 048 \$ (14 558 204 \$ en 2022) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2023

15 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante :

	2023	2022
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	118 042 439	90 015 309
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	22 348 844	19 111 250
Excédent de fonctionnement	14 153 772	16 870 312
Fonds générés par les activités scolaires	2 750 996	2 587 951
Autres	<u>(1 232 072)</u>	<u>(1 312 682)</u>
	156 063 979	127 272 140

16 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire catholique MonAvenir et le Conseil scolaire catholique Providence pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Service de Transport Francobus sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil de sorte que la part proportionnelle du Conseil des actifs, passifs, revenus et charges du consortium figure dans les états financiers consolidés du Conseil. La quote-part du Conseil pour 2023 est de 37,5 % (37,5 % en 2022). Les opérations et soldes interorganisationnels ont été éliminés.

Voici l'information financière condensée pour les deux derniers exercices :

	2023		2022	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
	\$	\$	\$	\$
Situation financière				
Actif financier	988 900	370 688	654 945	245 456
Passif financier	1 049 192	393 289	708 080	265 370
Actif non financier	60 292	22 600	53 135	19 914
Excédent accumulé	-	-	-	-
Résultats				
Produits	61 669 253	23 116 664	61 111 539	22 902 978
Charges	61 669 253	23 116 664	61 111 539	22 902 978

17 - PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux onze conseils scolaires ontariens de langue française. Les onze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

Conseil scolaire Viamonde
Notes complémentaires
 au 31 août 2023

17 - PARTENARIAT S.A.P. (suite)

	2023	2022
	\$	\$
Actif financier		
Liquidités	2 408 442	2 187 245
Passifs financiers		
Comptes créditeurs et charges à payer	2 169 693	1 960 740
Revenu reporté - autre	238 749	226 505
	<u>2 408 442</u>	<u>2 187 245</u>
Actif net	-	-
Dépenses nettes	<u>213 966</u>	<u>201 987</u>

18 - DÉPENSES PAR OBJET

Le tableau ci-dessous résume les charges constatées à l'état consolidé des résultats, par objet :

	2023	2022
	Budget	Réal
	\$	\$
Salaire et traitement	148 609 058	151 886 490
Avantages sociaux	28 346 637	26 604 594
Perfectionnement du personnel	1 327 443	644 486
Fournitures et services	22 330 201	21 361 691
Frais de location	164 734	543 059
Honoraires et services contractuels	29 931 308	31 913 319
Autres dépenses	2 901 695	3 495 293
Intérêts (note 3)	4 471 669	4 383 390
Transferts à d'autres conseils	570 114	570 114
Amortissement des immobilisations corporelles	16 320 992	16 211 247
	<u>254 973 851</u>	<u>257 613 683</u>
		<u>254 288 097</u>

19 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une compagnie d'assurance réciproque autorisée en vertu de la Loi sur les assurances de l'Ontario. L'OSBIE assure la responsabilité civile générale, les dommages matériels et certains autres risques. L'assurance responsabilité civile couvre un montant maximal de 27 000 000 \$ par événement. Les primes versées à l'OSBIE pour la police d'assurance se terminant le 31 décembre 2022 s'élevaient à 197 120 \$ (221 670 \$ en 2022). Des affaires juridiques sont en cours, et leur issue incertaine pourrait avoir une incidence sur les futures primes versées par le conseil scolaire.

Tout conseil scolaire souhaitant adhérer à l'OSBIE doit signer un accord d'échange d'assurance réciproque, en vertu duquel chaque membre s'engage pendant une période de cinq ans, dont l'actuelle période se terminera le 31 décembre 2026.

L'OSBIE gère les actifs de la compagnie réciproque, y compris les fonds de sûreté. Bien qu'aucun conseil scolaire individuel n'a le droit d'accéder aux actifs de la compagnie réciproque, l'accord prévoit deux circonstances dans lesquelles un conseil scolaire, membre d'un groupe de souscription particulier, peut recevoir une partie des fonds accumulés de la compagnie réciproque.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2023

19 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (suite)

1. Si le conseil d'administration détermine, à son entière discrétion, que l'échange a accumulé des fonds supérieurs à ceux nécessaires pour remplir les obligations de l'échange, en ce qui concerne les sinistres survenus au cours des années précédentes à l'égard du groupe de souscription, le conseil d'administration peut réduire le taux établi par calcul actuariel pour les polices d'assurance ou accorder des crédits de primes ou des participations aux assurés pour ce groupe de souscription au cours de toute année de souscription ultérieure.
2. À la fin de l'échange de contrats d'assurance réciproque au sein d'un groupe de souscription, les actifs liés au groupe de souscription, après paiement de toutes les obligations et après constitution d'une réserve adéquate pour les obligations futures, sont restitués à chaque souscripteur du groupe de souscription en fonction de son taux de participation; après la fin de l'échange, la réserve pour les obligations futures sera réévaluée de temps à autre et, lorsque toutes les obligations ont été acquittées, les actifs restants sont restitués sur la même base qu'à la fin de l'échange.

Si un conseil ou une autre organisation du conseil cesse de participer à l'échange de contrats d'assurance au sein d'un groupe de souscription ou de l'échange, il reste responsable de toute cotisation établie pendant ou après la cessation de sa participation pour les sinistres survenus avant la date de prise d'effet de la cessation de son adhésion au groupe de souscription ou à l'échange, à moins que le conseil d'administration ne prenne des dispositions satisfaisantes pour racheter cette obligation.

20 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Le Conseil est apparenté à l'Office ontarien de financement (OOF) étant donné que les deux entités sont contrôlées par la province. Les opérations avec l'OOF sont principalement le financement de leur projets. Le financement total est de 74 937 114 \$ au 31 août 2023 (78 865 811 \$ au 31 août 2022).

21 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

Le Conseil est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Conseil.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit du Conseil est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Conseil analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2023

21 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

La valeur comptable des principaux actifs du Conseil représente son exposition maximale au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Conseil au risque de variations de la juste valeur.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les prêts et les dettes à long terme et les emprunts temporaires.

Le Conseil n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1,00% (1,00% au 31 août 2022) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités de l'exercice ni sur les gains de réévaluation nets de l'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Conseil est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

Le Conseil est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Conseil dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. Le Conseil établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	30 501 957			
Dettes à long terme	<u>11 148 762</u>	<u>22 297 524</u>	<u>22 297 524</u>	<u>70 220 882</u>
	41 650 719	22 297 524	22 297 524	70 220 882

22 - ENGAGEMENTS

Contrats de projets de construction

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 23 619 776 \$.

Conseil scolaire Viamonde

Notes complémentaires

au 31 août 2023

22 - ENGAGEMENTS (suite)

Contrats de transport

Le Conseil s'est engagé, à travers un consortium, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 23 604 235 \$ (23 097 865 \$ en 2022).

Contrats de location

Le Conseil s'est engagé, envers des contrats de location échéant en juillet 2024, à assumer les frais de location d'immeubles un solde non dépensé de 125 961 \$.

23 - ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités. Le montant comptabilisé à l'égard des poursuites et des griefs connus au 31 août 2023 s'élève à 4 492 244 \$ (4 005 244 \$ en 2022).

24 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Résolution financière du projet de loi 124, Loi visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures:

Après la date des états financiers, une résolution financière concernant le projet de loi 124 a été conclue entre la Couronne et trois syndicats du secteur de l'éducation : la Fédération des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO), les travailleuses et travailleurs en éducation de la FEESO ainsi que les travailleuses et travailleurs de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO). Cette entente prévoit une augmentation de 0,75 % des salaires et traitements pour l'année scolaire 2019-2020, une augmentation de 0,75 % des salaires et traitements pour l'année scolaire 2020-2021 et une augmentation minimale de 1,5 % jusqu'à un maximum de 3,25 % des salaires et traitements pour l'année scolaire 2021-2022, qui seront attribuées dans le cadre d'un processus d'arbitrage prévu pour l'année scolaire 2023-2024.

Cette entente comprend une disposition en vertu de laquelle la Couronne s'est engagée à financer cette résolution financière pour ces groupes d'employés auprès des conseils scolaires concernés, conformément aux modifications appropriées apportées aux critères de référence des subventions pour les besoins des élèves. Par conséquent, les revenus et les dépenses sont sous-évalués par un montant estimatif de 2 792 107 \$, sans incidence sur la situation financière globale du conseil scolaire.

Aucune autre entente n'a été conclue avec d'autres travailleuses et travailleurs de l'éducation ou enseignantes et enseignants.

États financiers 2022-2023
Comparaison des revenus et des dépenses

				DÉPENSES	ÉCART
	(1)			(4)	(3-4)
	Subvention	ED			Surplus
					(Déficit)
Fonctionnement					
Titulaires de classe	108 9			94 242 419	15 007 916
Suppléance	4 1			8 082 651	(3 895 492)
Aide à l'enseignement	12 1			14 956 064	(2 430 348)
Petite enfance	4 8			4 454 601	503 773
Manuels scolaires, matériel et fournitures	7 3			7 508 632	(208 398)
Ordinateurs de classe	1 3			1 431 840	(75 347)
Soutien professionnel et paraprofessionnel	12 0			11 655 294	703 873
Services de bibliothèque et d'orientation	3 6			3 709 256	(21 918)
Perfectionnement professionnel	9			464 260	465 292
Chefs de section	1			-	122 901
Directions, directions adjointes	10 3			10 827 040	(444 576)
Secrétaires d'école et fournitures	4 7			5 173 869	(406 253)
Conseillers et conseillères pédagogiques	4 8			4 941 577	235 841
Administration du conseil scolaire	7 1			9 394 942	(1 180 397)
Fonctionnement et entretien des écoles	18 3			22 463 566	(3 502 992)
Éducation permanente				169 384	(50 275)
Transport des élèves	22 7			24 922 187	(1 595 659)
Provision salariale				2 262 767	(2 262 767)
Total de fonctionnement	224 04			226 660 349	965 174
Installations destinées aux élèves					
Autres installations pour les élèves	6 0			4 803 421	22 474
Amortissement des immobilisations	15 1			15 659 020	(466 595)
Total installations destinées aux élèves	21 21			20 462 441	(444 121)
Autres					
Financement dette antérieure 1998	5			570 114	-
Projets spéciaux				6 039 623	-
Total autres	57			6 609 737	-
Achats de terrains	28 5			-	28 579 360
Variation des intérêts courus	80 613			-	80 613
Fonds générés par les écoles	-		3	3 328 928	163 045
Amortissement OMHSI	-			552 227	(552 227)
Éléments affectant le surplus non-disponibles	28 659 973		3 4	3 881 155	28 270 791
Grand total	274 494 191		11 9	257 613 682	28 791 844

États financiers 2022-2023
Revenus
Budget révisé versus états financiers

	Budget révisé			États financiers			Écart		
	Subventions EDU	Autres recettes	TOTAL	Subventions EDU	Autres recettes	TOTAL	(2) - (1)	Autres recettes	TOTAL
Fonctionnement									
Titulaires de classe	106 869 542	311 564	107 181 106	108 962 808	287 527	109 250 335	2 093 266	(24 037)	2 069 229
Suppléance	4 061 557	-	4 061 557	4 187 159	-	4 187 159	125 602	-	125 602
Aide à l'enseignement	13 086 255	400 000	13 486 255	12 125 716	400 000	12 525 716	(960 539)	-	(960 539)
Petite enfance	4 816 558	35 000	4 851 558	4 879 829	78 545	4 958 374	63 271	43 545	106 816
Manuels scolaires, matériel et fournitures	8 031 427	-	8 031 427	7 300 234	-	7 300 234	(731 193)	-	(731 193)
Ordinateurs de classe	2 117 373	-	2 117 373	1 356 493	-	1 356 493	(760 880)	-	(760 880)
Soutien professionnel et paraprofessionnel	12 545 212	255 313	12 800 525	12 075 157	284 010	12 359 167	(470 055)	28 697	(441 358)
Services de bibliothèque et d'orientation	3 669 298	-	3 669 298	3 687 338	-	3 687 338	18 040	-	18 040
Perfectionnement professionnel	979 077	-	979 077	929 552	-	929 552	(49 525)	-	(49 525)
Chefs de section	122 195	-	122 195	122 901	-	122 901	706	-	706
Directions, directions adjointes	10 373 722	-	10 373 722	10 382 464	-	10 382 464	8 742	-	8 742
Secrétaires d'école et fournitures	4 664 618	-	4 664 618	4 767 616	-	4 767 616	102 998	-	102 998
Conseillers et conseillères pédagogiques	5 234 781	340 934	5 575 715	4 849 421	327 997	5 177 418	(385 360)	(12 937)	(398 297)
Administration du conseil scolaire	7 030 942	330 000	7 360 942	7 128 307	1 086 238	8 214 545	97 365	756 238	853 603
Fonctionnement et entretien des écoles	18 910 225	475 000	19 385 225	18 399 931	560 643	18 960 574	(510 294)	85 643	(424 651)
Éducation permanente	-	53 069	53 069	94 307	24 802	119 109	94 307	(28 267)	66 040
Transport des élèves	21 043 668	526 985	21 570 653	22 799 543	526 985	23 326 528	1 755 875	-	1 755 875
Total de fonctionnement	223 556 450	2 727 865	226 284 315	224 048 776	3 576 747	227 625 523	492 326	848 882	1 341 208
Installations destinées aux élèves									
Autres installations pour les élèves	4 613 502	-	4 613 502	6 022 903	(1 197 008)	4 825 895	1 409 401	(1 197 008)	212 393
Amortissement des immobilisations	15 848 353	-	15 848 353	15 192 425	-	15 192 425	(655 928)	-	(655 928)
Total installations destinées aux élèves	20 461 855	-	20 461 855	21 215 328	(1 197 008)	20 018 320	753 474	(1 197 008)	(443 534)
Autres									
Financement dette antérieure 1998	570 114	-	570 114	570 114	-	570 114	-	-	-
Projets spéciaux	-	2 476 595	2 476 595	-	6 039 623	6 039 623	-	3 563 028	3 563 028
Total autres	570 114	2 476 595	3 046 709	570 114	6 039 623	6 609 737	-	3 563 028	3 563 028
Affectations non-disponibles									
Achats de terrains	-	-	-	28 579 360	-	28 579 360	28 579 360	-	28 579 360
Fonds générés par les écoles	-	2 550 000	2 550 000	-	3 491 973	3 491 973	-	941 973	941 973
Variation des intérêts courus	-	-	-	80 613	-	80 613	80 613	-	80 613
Total non-disponibles	-	2 550 000	2 550 000	28 659 973	3 491 973	32 151 946	28 659 973	941 973	29 601 946
Grand Total	244 588 419	7 754 460	252 342 879	274 494 191	11 911 335	286 405 526	29 905 772	4 156 875	34 062 647

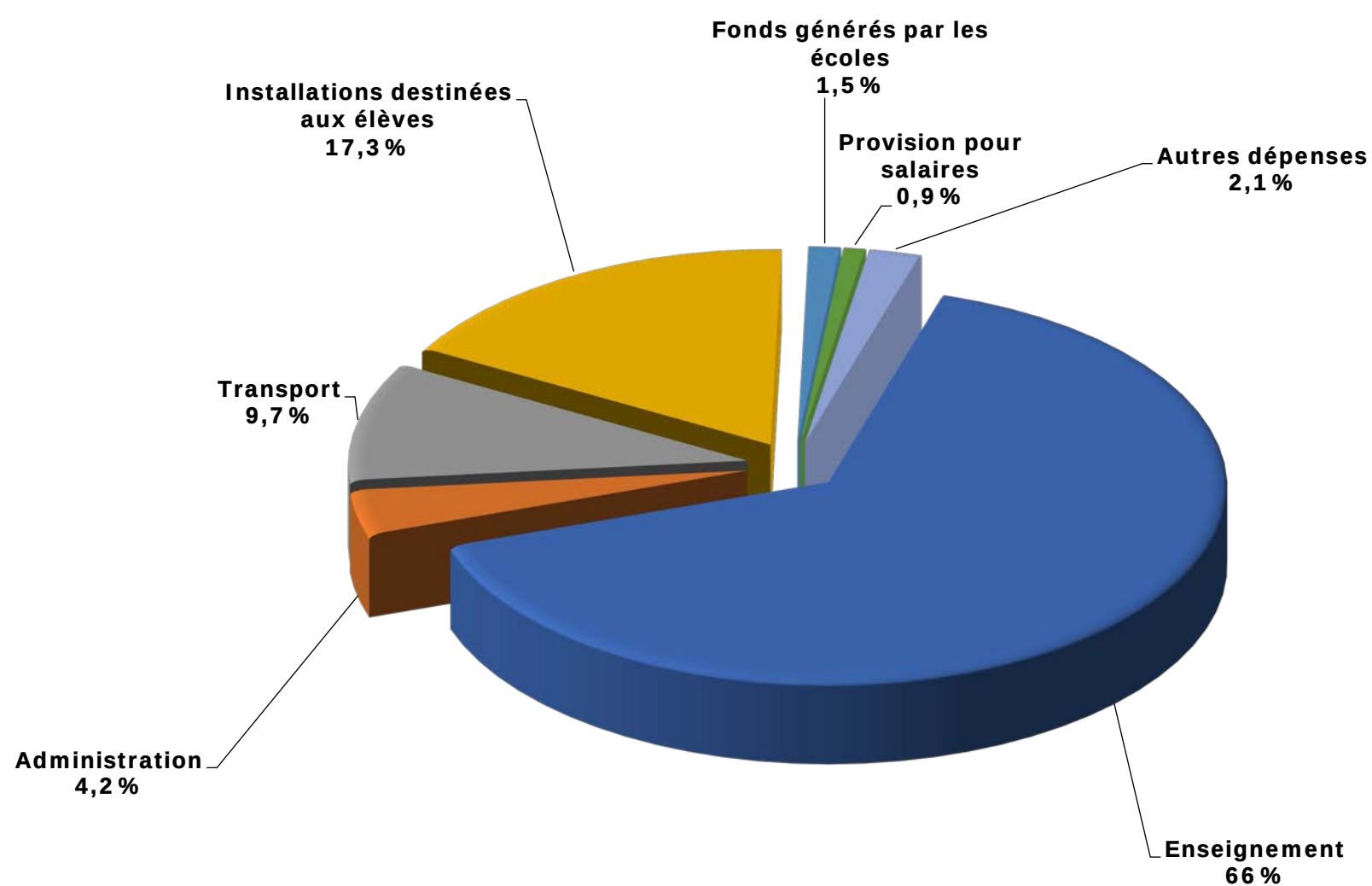
États financiers 2022-2023
Dépenses
Budget révisé versus états financiers

	Budget révisé	États financiers	Écart
	(1)	(2)	(2) - (1)
Fonctionnement			
Titulaires de classe	94 983 298	94 242 419	(740 879)
Suppléance	8 100 080	8 082 651	(17 429)
Aides-enseignantes et aides-enseignants	15 717 536	14 956 064	(761 472)
Petite enfance	4 535 033	4 454 601	(80 432)
Manuels scolaires, matériel et fournitures	8 229 861	7 508 632	(721 229)
Ordinateurs de classe	2 117 373	1 431 840	(685 533)
Soutien professionnel et paraprofessionnel	12 306 930	11 655 294	(651 636)
Services de bibliothèque et d'orientation	3 852 157	3 709 256	(142 901)
Perfectionnement professionnel	992 707	464 260	(528 447)
Chefs de section	-	-	-
Directions, directions adjointes	10 511 057	10 827 040	315 983
Secrétaires d'école et fournitures	5 248 017	5 173 869	(74 148)
Conseillers et conseillères pédagogiques	5 423 685	4 941 577	(482 108)
Administration du conseil scolaire	9 277 527	9 394 942	117 415
Fonctionnement et entretien des écoles	23 509 003	22 463 566	(1 045 437)
Éducation permanente, cours d'été et langues int.	51 053	169 384	118 331
Transport des élèves	23 568 221	24 922 187	1 353 966
Provision salariale		2 262 767	2 262 767
Total fonctionnement	228 423 538	226 660 349	(1 763 189)
Installations destinées aux élèves			
Autres installations pour les élèves	4 632 610	4 803 421	170 811
Amortissement des immobilisations	16 320 992	15 659 020	(661 972)
Total installations destinées aux élèves	20 953 602	20 462 441	(491 161)
Autres			
Financement dette antérieure 1998	570 114	570 114	-
Projets spéciaux	2 476 595	6 039 623	3 563 028
Total autres	3 046 709	6 609 737	3 563 028
Affectations non-disponibles			
Fonds générés par les écoles	2 550 000	3 328 928	778 928
Amortissement OMHSI	-	552 227	552 227
Total affectations non-disponibles	2 550 000	3 881 155	778 928
Grand total	254 973 849	257 613 682	2 087 606

États financier 2022-2023
Détail des excédents accumulés

	Disponible pour fin de conformité								Non disponible pour fin de conformité	Total des surplus du Conseil
	Excédent de fonctionnement accumulé	Salle de classe	Équipement informatique	Réalisés			À réaliser	Total		
				Interets sur dette non supportée	Fonds d'amort. TDSB	Projets immos engagés	Nouvelles écoles			
Solde au 31 août 2022	16 870 314	1 409 732	-	118 822	828 675	11 014 509	5 739 511	35 981 563	101 090 458	137 072 021
Modification comptable pour OMHSI									(9 799 882)	(9 799 882)
Solde au 31 août 2022 redressé	16 870 314	1 409 732	-	118 822	828 675	11 014 509	5 739 511	35 981 563	91 290 576	127 272 139
Résultats annuels	28 791 844							28 791 844	-	28 791 844
Subvention terrains	(28 579 360)							(28 579 360)	28 579 360	-
Variation des intérêts courus	(80 613)							(80 613)		
Fonds générés par les écoles	(163 045)							(163 045)		
Amortissement des OMHSI	552 227							552 227		
Établissement d'une réserve informatique	(2 680 268)	(819 732)	3 500 000					-		
Amortissement des travaux financés par le Conseil	397 538					(397 538)		-		
Travaux nouvelles écoles						3 279 941	(3 279 941)	-		
Appropriation Michelle-O'Bonsawin	(1 640 411)						1 640 411	-		
Réappropriation Franco-Niagara	430 056						(430 056)	-		
Réappropriation Académie de la moraine	167 328						(167 328)	-		
Actifs amortis - Fonds d'amortissement	69 056				(69 056)			-		
Intérêts sur la dette non supportée - CIBC Mellon	19 108			(19 108)				-		
									163 045	-
Sous-total	(2 716 538)	(819 732)	3 500 000	(19 108)	(69 056)	2 882 402	(2 236 914)	521 054	28 270 790	28 791 844
Solde au 31 août 2023	14 153 776	590 000	3 500 000	99 714	759 619	13 896 912	3 502 597	36 502 617	119 561 367	156 063 983

États financiers 2022-2023
Ventilation des dépenses



Le 16 novembre 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Initiatives systémiques en animation culturelle

PRÉAMBULE

Conformément aux exigences de la Politique de l'aménagement linguistique (PAL – publié en 2004) et grâce à une variété de subventions offertes par le ministère de l'Éducation et les ententes Canada-Ontario, les élèves du Conseil scolaire Viamonde participent une grande gamme d'initiatives systémiques en animation culturelle. Ces initiatives sont offertes dans le but de consolider la construction identitaire chez les élèves, en offrant des situations authentiques et engageantes qui permettent à l'élève Viamonde d'affirmer avec fierté son identité francophone, d'éveiller sa curiosité face aux savoirs et aux connaissances et de contribuer à la pérennité de la communauté franco-ontarienne.

SITUATION ACTUELLE

Les initiatives suivantes sont offertes aux élèves du Conseil. La fréquence des initiatives dépend de la complexité logistique ainsi que des subventions disponibles.

Forum des jeunes

Le forum des jeunes organisé annuellement à l'automne est parmi les événements les plus attendus chez les élèves du secondaire. Le forum offre aux membres des conseils d'élèves l'opportunité de développer leur leadership dans un contexte entièrement francophone. Le forum permet d'outiller et de rassembler les leaders de nos écoles secondaires. Lors du forum, les élèves bénéficient de formations, d'activités de rassemblement et de réseautage. L'équipe d'animation culturelle planifie, présente et anime les thématiques et activités, tout en tenant compte des intérêts des élèves participants.

Pour en savoir plus sur la dernière édition du Forum des jeunes, veuillez consulter : [Échos de l'aventure : la 15^e édition du Forum des jeunes au camp Kintail](#).

Le tournoi d'improvisation LIEV

La ligue d'improvisation des élèves Viamonde (LIEV) rassemble les équipes d'improvisation de l'ensemble des écoles secondaires du Conseil. Ce tournoi, d'une durée de trois jours, a lieu annuellement dans une école secondaire du Conseil. Il s'agit d'un tournoi adapté pour offrir un environnement sécurisant, tout en tenant compte du contexte linguistique minoritaire du Centre Sud-Ouest de la province. En raison des expériences et formations vécues à travers la LIEV, plusieurs écoles secondaires du Conseil se sont démarquées aux championnats provinciaux d'improvisation (Gazou d'Or).

Pour en savoir plus au sujet de la LIEV, veuillez consulter : [La LIEV est de retour!](#)

Réseau ViaDJ

L'activité ViaDJ donne la chance aux élèves de s'épanouir et de s'exprimer au gré des jeux de la musique. Cette initiative est offerte annuellement aux élèves des écoles secondaires. Durant l'apprentissage des techniques et des ateliers avec platines, les élèves participants deviennent des DJ à part entière. En 2023-2024, le comité ViaDJ ramène les BalaDJam. Les BalaDJam, sont offerts sur une base mensuelle et consistent en balados gratuits, offerts par le service d'animation culturelle. Tout membre de la communauté Viamonde peut télécharger et écouter, à leur guise, les BalaDJam. Ils tournent autour des thèmes qui figurent au calendrier des événements Viamonde.

Pour en savoir plus sur le programme ViaDJ, veuillez consulter : [Le retour de ViaDj dans les écoles Viamonde](#)

Pour retrouver les émissions-balados de BalaDJam, veuillez consulter : [balaDJam S2EP2](#)

Monde le Son

Monde le Son est l'occasion par excellence de rassembler les élèves musiciens, écrivains et DJ prêts à réseauter et à découvrir leurs talents, ainsi que celui d'autres élèves dans un contexte sécurisant. Les personnes participantes travaillent et apprennent directement auprès d'artistes professionnels de la francophonie et reçoivent des rétroactions leur permettant de s'améliorer tout au long du festival organisé tous les deux ans, pendant trois jours.

PUBLIC

Grâce à celui-ci, nos jeunes artistes approfondissent leur répertoire musical francophone et développent leurs compétences musicales. En vivant cette expérience immersive totale aux arts de la scène, les élèves de Viamonde s'expriment au travers des arts, entièrement en français, et gagnent en confiance et en fierté francophone.

Pour en savoir plus sur le festival Monde le Son, veuillez consulter : [Le festival Monde le son fête sa 5^e édition | Le Régional](#)

Autres rôles systémiques

Au-delà des célébrations et festivals, l'équipe en animation culturelle appuie le Conseil et les familles d'écoles élémentaires regroupées sous une école secondaire avec une grande panoplie d'initiatives qui touchent le leadership culturel et la construction identitaire. Voici une liste non exhaustive d'initiatives en place impliquant les membres de l'équipe :

- Liges d'improvisation régionales pour les écoles élémentaires ;
- Préparation et animation des rencontres des élèves du comité participatif des élèves (CPÉ) ;
- Bienvenue à l'école secondaire ;
- Cérémonie virtuelle du jour du Souvenir ;
- Élections des conseils d'élèves et élection des candidatures pour le rôle de l'élève-conseiller ou l'élève-conseillère ;
- Organisation de spectacles offerts par les artistes du Réseau-Ontario ;
- Projets de rétention liant les familles d'écoles ;
- Applications aux subventions PassepArt et Vice Versa.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 novembre 2023 intitulé *Initiatives systémiques en animation culturelle* soit reçu.

Préparé par :

La surintendance de l'éducation,
Olivier St-Maurice

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 16 novembre 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : Conseil d'éducation autochtone**

PRÉAMBULE

Conformément aux exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario et par respect des recommandations et principes provenant de la *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*, du *Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* et de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, le Conseil scolaire Viamonde tient à officialiser la présence d'un Conseil d'éducation autochtone (CÉA) et d'assurer la tenue régulière de rencontres. Ce conseil, mandaté par le Ministère, valide et analyse les priorités stratégiques et budgétaires proposées par l'administration du Conseil en ce qui a trait aux initiatives ayant un impact sur les élèves et partenaires autochtones.

ANTÉCÉDENTS

Depuis 2017, le comité consultatif en éducation autochtone (devenu depuis le CÉA) se rencontre pour revoir et valider les priorités du Conseil en matière d'éducation autochtone. Depuis sa création, les membres du comité consultatif sont membres des communautés Premières Nations, Métis et Inuit et doivent être en mesure de communiquer en français afin d'être conformes à la politique 1,100 *Langue et communication*.

La présence de membres francophones stables et prévisibles au sein du CÉA demeure un défi. Les membres francophones des communautés sont de plus en plus sollicités par de nombreux conseils scolaires. Dans l'absence d'une prévisibilité, le CÉA ne représente pas dans sa forme actuelle la diversité des communautés Premières Nations, Métis et Inuit sur le territoire Viamonde. Par conséquent, l'administration se trouve parfois freinée dans ses décisions stratégiques et budgétaires en matière d'éducation autochtone.

SITUATION ACTUELLE

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario a annoncé dans sa Note de service 2023 : B04 *Financement des Subventions pour les besoins des élèves pour 2023-2024 datée du 17 avril 2023; section E – Réaffectation du financement de l'éducation autochtone* pour mieux répondre aux priorités provinciales en milieu urbain et à l'Allocation au titre du volet Plan d'action des conseils scolaires (PAC).

PUBLIC

Des pourparlers ont eu lieu du 17 mai au 9 juin 2023 avec les partenaires provinciaux et dans une récente note de service (SB20) datée du 1^{er} novembre 2023, le Ministère s'est engagé à investir dans six (6) domaines prioritaires :

1. Réussite des élèves et leur préparation pour l'avenir ;
2. Revitalisation des langues autochtones ;
3. Apprentissage axé sur la terre ;
4. Dialogue et collaboration avec les partenaires autochtones, collectivités et organismes autochtones locaux ;
5. Relever ou élargir chez tous les élèves ainsi que chez les membres du personnel en éducation la connaissance de l'histoire, des perspectives, des contributions et des modes de connaissance des Autochtones ;
6. Apporter un soutien adapté culturellement au mieux-être.

Les fonds disponibles permettent, entre autres, de procéder à l'embauche de personnel offrant des appuis directs aux élèves autochtones, à l'achat de matériels et ressources, et à l'investissement dans des formations de grande envergure permettant une plus grande sensibilisation aux enjeux de l'éducation autochtone et assurant une meilleure intégration des perspectives autochtones dans les programmes-cadres du Curriculum de l'Ontario.

Dans sa note de service 2023 : SB20, le ministère de l'Éducation de l'Ontario exige que les conseils scolaires travaillent avec les CÉA pour faire connaître et analyser les priorités en matière d'éducation autochtone et qu'ils communiquent tôt et souvent avec leurs CÉA d'une manière qui respecte les besoins locaux et les relations régionales.

Le Conseil souhaite assurer une plus grande stabilité au sein du CÉA et lui donner une plus grande présence, en procédant aux changements suivants :

1. Solliciter la présence d'un membre élu du Conseil en tant que membre du comité, si ce membre s'auto-identifie comme étant membre des Premières Nations, Métis ou Inuit ;
2. Inclure aux rencontres la secrétaire des séances du Conseil afin d'assurer une documentation rigoureuse des recommandations du CÉA ;
3. Lancer un appel à la communauté pour solliciter des candidatures au CÉA. Les candidatures reçues pourraient, par conséquent, mieux représenter la diversité des communautés des Premières Nations, Métis et Inuit présentes sur le territoire du Conseil ;
4. Prévoir au minimum trois rencontres du CÉA par année scolaire.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 novembre 2023 intitulé *Conseil d'éducation autochtone* soit reçu.

Préparé par :

La surintendance de l'éducation,
Olivier St-Maurice

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

Le 16 novembre 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : SORTIES ÉDUCATIVES**
-----**PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît la valeur pédagogique des activités organisées par le personnel enseignant à l'extérieur de la salle de classe comme étant un excellent complément à l'éducation et au bien-être des élèves. Le Conseil appuie la planification et l'organisation de sorties éducatives à caractère scientifique, culturel, social ou sportif, menées à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale dans un contexte sain et sécuritaire.

Le coût des sorties éducatives peut varier selon plusieurs facteurs (p. ex., nombre d'élèves participant à l'activité, l'endroit de la sortie, organisation des activités de levée de fonds, choix d'une compagnie externe pour l'organisation de l'activité).

Le Conseil appuie également, lorsque possible, la planification et l'organisation collaborative des sorties éducatives entre les écoles.

DÉFINITION

Une sortie éducative se définit comme toute activité préalablement approuvée ayant lieu à l'extérieur de la propriété de l'école. Elle vise à enrichir l'expérience d'apprentissage et le bien-être des élèves dans le cadre du programme d'enseignement ou en dehors de celui-ci et est organisée par l'école ou le Conseil.

Conformément au processus d'approbation des sorties éducatives, l'administration est responsable de l'approbation des sorties de catégorie 1 et 2 ayant lieu en Ontario tandis que le Conseil doit approuver les sorties de catégorie 2 et 3 ayant lieu à l'extérieur de la province ou hors du pays.

Les sorties éducatives à l'extérieur de la province, ci-après, sont prévues :

Denholm, Québec

Lieu :	Denholm, Québec (Camp Air-Eau-Bois)
École :	École élémentaire Charles-Sauriol
Date :	30 janvier au 1 ^{er} février 2024
Niveau d'études :	6 ^e année
Nombre d'élèves :	44
But du voyage :	Sortie éducative en lien avec l'apprentissage par expérience dans la nature. Activités de sports d'hiver
Coût par élève :	386 \$
Montant défrayé par l'élève :	300 \$ (avec les levées de fonds – 1 535 \$)
Montant défrayé par l'école :	250,25 \$
Montant défrayé par le conseil d'école :	2 000 \$
Montant défrayé par un autre organisme :	0 \$
Montant défrayé par une autre subvention :	0 \$
Coût total de l'activité :	16 985,25 \$

Europe (France, Belgique et Hollande)

Lieu :	France, Belgique et Hollande
École :	École secondaire Gabriel-Dumont
Date :	29 février au 9 mars 2024
Niveau d'études :	9 ^e à 12 ^e année
Nombre d'élèves :	45
But du voyage :	Visites de Paris, lieux de combats de la 1 ^{re} Guerre mondiale, Bruxelles, Amsterdam (maison d'Anne Frank). Immersion dans la culture, la langue et l'histoire des pays visités. Expédition en dehors du cadre de l'école dans le but d'amener les élèves à découvrir et apprendre sur d'autres cultures. Renforcer la curiosité des élèves.
Coût par élève :	4 343 \$
Montant défrayé par l'élève :	4 343 \$
Montant défrayé par l'école :	0
Montant défrayé par le conseil d'école :	0
Montant défrayé par un autre organisme :	0
Montant défrayé par une autre subvention :	0
Coût total de l'activité :	196 935 \$

Europe, Italie

Lieu :	Italie
École :	École secondaire David-Saint-Jacques École secondaire Gaétan-Gervais École secondaire Toronto Ouest
Date :	7 au 18 mars 2024
Niveau d'études :	11 ^e et 12 ^e année
Nombre d'élèves :	32
But du voyage :	Visites de Venise, Florence, Pise, Ruines de Pompéi, Sorrente, Rome, Ostia Antica. Offrir une opportunité d'explorer l'art européen, d'apprendre l'histoire mondiale ainsi que ses liens avec le droit et la politique canadienne, d'explorer le mode de vie d'autres sociétés d'aujourd'hui.
Coût par élève :	4 937 \$
Montant défrayé par l'élève :	4 937 \$ (sans les levées de fonds)
Montant défrayé par l'école :	0
Montant défrayé par le conseil d'école :	0
Montant défrayé par un autre organisme :	0
Montant défrayé par une autre subvention :	0
Coût total de l'activité :	157 984 \$

Les sorties proposées respectent la politique n° 3,202 du Conseil scolaire Viamonde sur les sorties éducatives.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 novembre 2023 intitulé *Sorties éducatives* soit reçu.

QUE la demande pour les sorties, dont le présent rapport fait l'objet, soit approuvée.

Préparé par :

Les surintendants de l'éducation,
Roland Desloges
Olivier St-Maurice
Hugues Kamga Wambo

Présenté par :

Le directeur de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

PUBLIC

Le 16 novembre 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : RAPPORT N° 2 (2023-2024) DU COMITÉ DE VÉRIFICATION - PUB**

Le Comité de vérification a tenu la rencontre n° 2 de 17 h 00 à 17 h 05 et de 18 h 35 à 18 h 47 **le 7 novembre 2023**, par vidéoconférence, sous la présidence du Conseiller Fortin.

Membres du Conseil :	M. Benoit Fortin, Vice-président du conseil, Président du comité de vérification M ^{me} Geneviève Oger, Présidente du conseil M. David Paradis, Conseiller scolaire
Membres externes :	M ^{me} Ouma Cuniah M ^{me} Alvyde Ndzana
Membres de l'équipe de vérification :	M ^{me} Joëlle Huneault, dirigeante principale M ^{me} Nathalie Ducharme, vérificatrice interne sénior
Membres de l'administration du CS Viamonde :	M. Michel Laverdière, directeur de l'éducation par intérim M. Jason Rodrigue, surintendant des affaires et trésorier M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

https://csviamonde.ca/fileadmin/viamonde/Documentation_des_Comites/2023-11-07_-_Documents_CV_PUB.pdf

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal public du 12 septembre 2023.
2. qu'il a reçu le tableau de bord sommatif sur l'état de l'avancement des projets de vérification interne par l'équipe provinciale de vérification interne des conseils scolaires.
3. qu'il a été avisé que le processus de recrutement débutera bientôt pour la sélection d'un nouveau membre externe qui siégera au comité de vérification et qui débutera son mandat en juin 2024.

PUBLIC

4. que les membres du comité de vérification complèteront l'évaluation du rendement du vérificateur externe en remplissant le formulaire d'évaluation du rendement du vérificateur externe et en le soumettant à la surintendance des affaires avant le 28 novembre 2023.
5. que le mandat de 5 ans du vérificateur externe, Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. prend fin et que le Comité a mandaté l'administration d'entreprendre un processus d'approvisionnement concurrentiel ouvert pour établir un nouveau contrat de 5 ans pour les services de vérification externe.
6. que la recommandation suivante a été transférée au domaine public :
 - Recommandation du comité de vérification d'approuver les états financiers 2022-2023 ;
7. que les dates des prochaines rencontres du Comité de vérification sont :
 - 6 février 2024
 - 4 juin 2024

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 16 novembre 2023 intitulé *Rapport n° 2 (2023-2024) – séance publique du comité de vérification* soit reçu.

Le surintendant des affaires
et trésorier,
M. Jason Rodrigue

Le président du comité,
M. Benoit Fortin

Le 16 novembre 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Politique n° 1,102 – *Défense des intérêts*

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la Politique n° 1,102 – *Défense des intérêts* a été revue.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'annexe A la version revue de la Politique n° 1,102 – *Défense des intérêts*.

Il n'y a pas de directives administratives attachées à cette politique.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le Conseil approuve la Politique n° 1,102 – *Défense des intérêts* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé et présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Michel Laverdière

p. j. (1)

GOUVERNANCE – CONSEIL

DÉFENSE DES INTÉRÊTS

Approuvée le 28 avril 2007

Révisée le ~~23 janvier 2020~~ 16 novembre 2023Prochaine révision en 202~~7~~3-202~~8~~4

Page 1 de 1

GÉNÉRALITÉS **PRÉAMBULE**

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) veille à ce que les ressources qui lui sont disponibles soient utilisées de façon à maximiser la performance des élèves, dans un contexte d'une communauté d'apprentissage étendue.

Afin de maximiser la performance des élèves, le Conseil se doit de faire connaître ses enjeux stratégiques et financiers au gouvernement, aux partenaires en éducation et aux autres conseils scolaires.

MODALITÉS **PRINCIPES** **DIRECTEURS**

1. En matière d'enjeux stratégiques et financiers de nature commune aux autres conseils scolaires, le Conseil privilégie l'approche commune par le truchement de l'ACÉPO/AFOCSC. Le Conseil adhère à l'ACÉPO et prévoit les sommes nécessaires au paiement de la cotisation et à une participation active aux affaires de l'association.
2. En matière d'enjeux stratégiques et financiers de nature propre au Conseil, celui-ci entreprend les démarches nécessaires pour bien faire connaître sa position, tant sur le plan des ~~conseillers et conseillères scolaires~~ membres du Conseil que sur le plan administratif.
3. Le Conseil participe activement aux diverses tables de partenariat et forums d'information avec le gouvernement, les partenaires en éducation et les autres conseils scolaires, tant sur le plan politique que sur le plan administratif.
4. Là où il sera jugé approprié, le Conseil exercera un rôle de leadership dans les dossiers touchant la défense de ses intérêts.
5. Le Conseil n'incitera pas les élèves ~~ou les parents des élèves~~ à s'impliquer dans les dossiers de démarchage.
6. Dans la défense des intérêts de ses élèves, le Conseil veillera à ce que l'énoncé de ses positions soit bien documenté dans les faits.

RÉFÉRENCESPolitique connexe : Politique 2,202 - Publicité

Le 16 novembre 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Politique n° 5,401 - *Évaluation du rendement des membres du personnel*

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la Politique n° 5,401- *Évaluation du rendement des membres du personnel* a été revue.

Dans le but d'optimiser l'administration et de mieux accompagner le développement des compétences, cette politique regroupe toutes les politiques antérieures relatives aux évaluations du rendement des membres du personnel.

La distinction d'application demeurera au niveau des directives administratives lesquelles sont réparties par catégorie d'emploi des membres du personnel.

Liste des anciennes politiques maintenant regroupées en une seule (* à titre indicatif*) :

- *Politique 4,09_Évaluation du rendement du personnel de soutien administratif et de soutien pédagogique (syndiqués et non syndiqués) ;*
- *Politique 4,21_Évaluation du rendement du personnel enseignant chevronné ;*
- *Politique 4,24_Évaluation du personnel enseignant suppléant à long terme ;*
- *Politique 4,31_Évaluation du personnel d'entretien*

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'annexe A la version revue de la Politique n° 5,401- *Évaluation du rendement des membres du personnel* qui inclut des changements à la suite de la rencontre du Comité permanent des secteurs qui s'est tenue le 6 avril 2023.

Vous trouverez à l'annexe B (5,401a) les directives administratives des membres du personnel de conciergerie et d'entretien, à titre informatif.

Il est à noter que les directives administratives des membres du personnel des catégories ci-dessous vous seront présentées à titre informatif au fur et à mesure que les mises à jour s'effectueront :

- soutien administratif et de soutien pédagogique (syndiqués et non syndiqués);
- personnel enseignant chevronné;
- personnel enseignant suppléant;
- direction et direction adjointe des écoles et services éducatifs.

QUE le Conseil approuve la Politique n° 5,401 - *Évaluation du rendement des membres du personnel* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

La direction du secteur des ressources humaines
Sonia Likibi

Présenté par :

La direction de l'éducation,
Michel Laverdière

p. j. (3)

RESSOURCES HUMAINES –ÉVALUATIONS**ÉVALUATION DU RENDEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL**

Approuvée le 16 novembre 2023
Prochaine révision en 2027-2028

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) considère que l'évaluation du rendement est un processus visant essentiellement à assurer un rendement optimal de la part des membres du personnel et permettant d'assurer le développement professionnel.

Le processus d'évaluation du rendement des membres du personnel maintient la prémisse de base que toute personne a le potentiel de s'améliorer. C'est dans un climat de respect mutuel et de confidentialité que l'évaluation s'effectue. La participation et la rétroaction du membre du personnel aux différentes étapes du processus sont primordiales.

Reconnaissant les habiletés singulières et les forces de chaque membre du personnel, l'évaluation de son rendement lui permet de fournir un meilleur rendement et d'améliorer sa performance au travail en tenant compte des nouveaux enjeux de l'heure du milieu scolaire.

PRINCIPES DIRECTEURS**1. Responsabilités****1.1 Direction de l'éducation**

Il incombe à la personne à la direction de l'éducation de veiller à l'application de la présente politique. Pour ce faire, elle pourra élaborer des directives administratives qui définiront notamment les démarches à suivre, les rôles et responsabilités, la fréquence des évaluations ainsi que les critères et outils d'évaluation du Conseil.

1.2 Direction des ressources humaines

Il incombe à la personne à la direction des ressources humaines de veiller à communiquer les processus des évaluations aux personnes à la supervision immédiate et d'assurer le respect des procédures d'évaluation des membres du personnel au sein du Conseil.

1.3 Supervision immédiate

Il incombe aux superviseurs immédiats de respecter les échéanciers et de remettre l'ensemble de la documentation pour chaque membre du personnel évalué en cours d'année à la personne désignée aux ressources humaines.

RESSOURCES HUMAINES –ÉVALUATIONS**ÉVALUATION DU RENDEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL**

Approuvée le 16 novembre 2023
Prochaine révision en 2027-2028

Page 2 de 2

2. Directives administratives

Les directives administratives précisent le processus, le cycle, les critères et les outils de l'évaluation selon le champ d'application de chaque catégorie de membres du personnel au Conseil.

DOMAINES D'INTERVENTION

Cette politique et les directives administratives qui s'y rattachent visent à rejoindre les membres du personnel suivant :

- soutien administratif et de soutien pédagogique (syndiqués et non syndiqués);
- personnel enseignant chevronné;
- nouveau personnel enseignant;
- personnel enseignant suppléant;
- personnel de conciergerie et d'entretien ;
- direction et direction adjointe des écoles et services éducatifs.

Les directives administratives pour chaque groupe sont revues au moment approprié pendant le cycle de révision de la politique par la direction des ressources humaines.

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES MEMBRES DU
PERSONNEL DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN

Page 1 de 5

Approuvées le 14 juin 2002

Révisées le 24 juin 2016 ~~???~~ -~~Révisées le 6 avril 2023~~Prochaine révision en ~~2019-2020~~ 2026-2027

Page 1 de 4

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde « le Conseil » considère que l'évaluation du rendement est un processus visant essentiellement à assurer un rendement optimal de la part des membres du personnel et permettant d'assurer le développement professionnel.

Le processus d'évaluation du rendement des membres du personnel maintient la prémisse de base que toute personne a le potentiel de s'améliorer. C'est dans un climat de respect mutuel et de confidentialité que l'évaluation s'effectue. La participation et la rétroaction du membre du personnel aux différentes étapes du processus sont primordiales.

Reconnaissant les habiletés singulières et les forces de chaque membre du personnel, l'évaluation de son rendement lui permet de fournir un meilleur rendement et d'améliorer sa performance au travail en tenant compte des nouveaux enjeux de l'heure du milieu scolaire.

MODALITÉS**1. ~~FRÉQUENCE DES ÉVALUATIONS ET MODALITÉS GÉNÉRALES~~ Fréquence des évaluations**

Selon le statut d'emploi, les membres du personnel de conciergerie et d'entretien font l'objet d'évaluation de rendement à différentes ~~des~~ fréquences ~~qui varient~~.

1.1 Période probatoire

La superviseure ou le superviseur immédiat doit évaluer le rendement du membre du personnel de conciergerie et d'entretien ~~à deux moments~~ pendant la période probatoire selon les échéanciers identifiés dans le tableau *Étapes du processus* de la section 3 des présentes directives.

L'évaluation du rendement qui est faite lors de la période probatoire peut ~~inclure~~ une recommandation :

- de maintien du membre du personnel dans un poste au Conseil ; ~~une~~ recommandation
- d'une ~~extension possible~~ prolongation ~~de~~ la période probatoire ; ou
- ~~une recommandation de~~ cessation ~~fin~~ d'emploi.

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES MEMBRES DU
PERSONNEL DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN

Page 2 de 5

1.2 Période d'adaptation

Normalement, les trois premiers mois d'une affectation dans un poste régulier pour faire suite à une promotion constitue la période d'adaptation.

Si un membre en période de probation accède à un poste de promotion, il doit terminer sa période probatoire avant d'entreprendre sa période d'adaptation.

La ~~superviseure ou le superviseur~~ supervision immédiate doit évaluer le rendement du membre du personnel de conciergerie et d'entretien au moins une fois durant la période d'adaptation selon les échéanciers identifiés dans le tableau *Étapes du processus* de la section 3 des présentes directives.

L'évaluation du rendement qui est faite lors de la période d'adaptation inclut soit une recommandation de maintien du membre du personnel dans le poste, le besoin pour une deuxième évaluation ou une recommandation de retour au poste précédent dans le cadre d'une promotion.

1.3 Poste permanent

La ~~superviseure ou le superviseur~~ supervision ~~immédiate~~ immédiat doit évaluer le rendement du membre du personnel de conciergerie et d'entretien permanent chaque trois ans ou plus souvent selon le besoin.

2. ~~Outils d'évaluation~~

~~L'évaluation du rendement est faite à l'aide des documents suivants :~~

- ~~— Formulaire d'évaluation — personnel de conciergerie et d'entretien permanent ou en période d'adaptation (Annexe A);~~
- ~~— Formulaire d'évaluation — Personnel de conciergerie et d'entretien en période probatoire (Annexe B);~~

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES MEMBRES DU
PERSONNEL DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN

Page 3 de 5

~~3.2.~~ Étapes du processus

Période probatoire (premières mille (1 000) heures travaillées)	
Étape	Échéancier
1. Communication du processus d'évaluation	Au cours des trois premières semaines dans le poste
2. Évaluation du membre	Avant la 6 ^e semaine (ou avant 240 heures travaillées si le membre est sur appel)
3. Deuxième évaluation	Avant la 10 ^e semaine (ou avant 750 heures travaillées si le membre est sur appel)
Période d'adaptation (premiers trois mois pour faire suite à une promotion*)	
Étape	Échéancier
1. Communication du processus d'évaluation	Au cours des trois premières semaines de la période
2. Évaluation du membre	Avant la 6 ^e semaine
3. Deuxième évaluation (au besoin)	Avant la 10 ^e semaine
Poste permanent (après mille (1 000) heures travaillées)	
Étape	Échéancier
1. Communication du processus d'évaluation	Au début de l'année scolaire où l'évaluation doit avoir lieu
2. Évaluation du membre	Au cours de l'année
3. Deuxième évaluation (au besoin)	Dans une période de trois mois après la première évaluation

* Si un membre est en période de probation, la période d'adaptation débute ~~comme suite à la suite de~~ la fin de sa période probatoire.

~~3.12.1~~ Communication du processus d'évaluation

Lorsqu'une évaluation est prévue, la superviseure ou le superviseur ~~ion~~ immédiat informe le membre du processus d'évaluation du rendement par courriel et réfère le ~~membre membre~~ à la politique et aux directives administratives. ~~Celui-ci Le membre~~ sera aussi informé que dans le cadre de l'évaluation, la ~~ae~~ supervisionneur pourra faire une ou plusieurs observations du membre alors qu'elle ou il effectue son travail.

~~3.22.2~~ Évaluation du membre

Au moment de l'évaluation du membre en période probatoire, la ~~supervision~~ ~~immédiate superviseure ou le superviseur immédiat~~ doit utiliser le Formulaire d'évaluation – Personnel en période probatoire (*Annexe B*). Pour l'évaluation d'un membre en période d'adaptation ou d'un membre permanent, la ~~supervision~~ ~~immédiate superviseure ou le superviseur immédiat~~ doit utiliser le Formulaire d'évaluation personnel *de conciergerie et d'entretien permanent ou en période*

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES MEMBRES DU
PERSONNEL DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN

Page 4 de 5

d'adaptation (*Annexe A*).

La ~~supervision immédiate superviseure ou le superviseur~~ doit aussi consulter le superviseur des édifices pour obtenir ses commentaires et observations sur le rendement du membre du personnel évalué.

~~3.32.3~~ Rencontre

Les résultats de l'évaluation et les commentaires sont discutés avec le membre du personnel avant que le formulaire soit signé et daté par la superviseure ou le superviseur ~~ion~~ immédiat et le membre du personnel.

En plus de partager les résultats de l'évaluation avec le membre, la rencontre a pour but d'établir un plan ~~de développement~~ pour assurer la continuité du développement professionnel ou améliorer le rendement. ~~La supervision Le superviseur~~ remplira la section à cet effet sur le formulaire d'évaluation incluant les objectifs et les attentes discutés. Les pistes d'amélioration identifiées sur le formulaire pourront faire l'objet de suivis ultérieurs entre la ~~supervision immédiate superviseure ou le superviseur immédiat~~ et le membre du personnel.

Le membre du personnel de conciergerie et d'entretien doit signer le formulaire d'évaluation du rendement ~~du personnel d'entretien~~. La signature atteste uniquement que le membre du personnel de conciergerie et d'entretien a pris connaissance de la grille d'observations et ~~qu'elle ou il~~ qu'il a eu l'occasion d'en discuter avec la ~~supervision immédiate superviseure ou le superviseur immédiat~~.

Le membre du personnel de conciergerie et d'entretien peut ajouter ses commentaires à l'endroit désigné à cette fin sur le formulaire et doit le retourner dûment signé à la ~~superviseure ou au superviseur immédiats~~ supervision immédiate.

Une fois le formulaire d'évaluation rempli, celui-ci est acheminé au Secteur des ressources humaines avec une copie à la personne ~~au~~ superviseure des édifices.

~~3.42.4~~ Évaluation insatisfaisante

2.4.1 Membres en période probatoire

- La ~~supervision immédiate superviseure ou le superviseur immédiat~~ doit présenter le formulaire d'évaluation au membre et fournir des pistes d'amélioration par écrit.
- Une deuxième rencontre d'évaluation sera prévue, selon le tableau *Étapes du processus* de la section 3 des présentes directives.
- Pour faire suite à la deuxième évaluation, si les résultats sont encore insatisfaisants, la ~~supervision immédiate superviseure ou le superviseur immédiat~~ peut faire une recommandation telle la mise en place d'un plan d'amélioration du rendement ou une ~~fin~~ cessation d'emploi, selon le cas.

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES MEMBRES DU
PERSONNEL DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN

Page 5 de 5

2.4.2 Membres en période d'adaptation et membres permanents

- En consultation avec ~~la personne superviseure~~ ~~le superviseur~~ des édifices et ~~les la personne représentante du secteur des~~ ressources humaines, la supervision ~~immédiate superviseure ou le superviseur immédiat~~ établira un plan ~~de développement~~ afin d'adresser les lacunes et les éléments d'amélioration ~~et le du~~ rendement. Ce plan sera présenté ~~à l'employé au membre du personnel~~.
- Une deuxième rencontre d'évaluation sera prévue, selon le tableau *Étapes du processus* de la section 3 des présentes directives, afin d'adresser les améliorations déterminées pour faire suite au plan ~~de développement~~. La ~~superviseure ou le superviseur~~ supervision ~~immédiate~~ ~~immédiat~~ remet au membre du personnel de conciergerie et d'entretien une lettre de préoccupations dans les deux semaines qui suivent la rencontre, indiquant les points qui doivent être améliorés ainsi que les échéanciers prescrits. Une copie de cette lettre est acheminée au Secteur des ressources humaines et ~~au superviseur~~ à la personne superviseure des édifices.
- À la discrétion de la ~~superviseure ou du superviseur~~ supervision ~~immédiate~~, ~~plus de deux~~ plusieurs rencontres peuvent être effectuées.
- Pour faire suite à la deuxième évaluation, si les résultats sont encore insatisfaisants, la ~~superviseure ou le superviseur~~ supervision ~~immédiate~~ peut faire une recommandation tel qu'un retour au poste précédent (dans le cas d'un membre en période d'adaptation seulement), ~~ou la mise en place d'un plan d'amélioration du rendement~~ ou une cessation fin d'emploi, ~~selon le cas~~.

ANNEXESAnnexe A - Formulaire d'évaluation – personnel de conciergerie et d'entretien permanent ou en période d'adaptation (XXXX-XXX)Annexe B - Formulaire d'évaluation - Personnel de conciergerie et d'entretien en période probatoire (XXXX-XXX)

RESSOURCES HUMAINES – ÉVALUATIONS**ÉVALUATION DE RENDEMENT DES MEMBRES DU
PERSONNEL DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN****Approuvées le 14 juin 2002****Révisées le 16 novembre 2023****Prochaine révision en 2027-2028****Page 1 de 5**

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) considère que l'évaluation du rendement est un processus visant essentiellement à assurer un rendement optimal de la part des membres du personnel et permettant d'assurer le développement professionnel.

Le processus d'évaluation du rendement des membres du personnel maintient la prémisse de base que toute personne a le potentiel de s'améliorer. C'est dans un climat de respect mutuel et de confidentialité que l'évaluation s'effectue. La participation et la rétroaction du membre du personnel aux différentes étapes du processus sont primordiales.

Reconnaissant les habiletés singulières et les forces de chaque membre du personnel, l'évaluation de son rendement lui permet de fournir un meilleur rendement et d'améliorer sa performance au travail en tenant compte des nouveaux enjeux de l'heure du milieu scolaire.

MODALITÉS**1. Fréquence des évaluations**

Selon le statut d'emploi, les membres du personnel de conciergerie et d'entretien font l'objet d'évaluation de rendement à différentes fréquences.

1.1 Période probatoire

La superviseure ou le superviseur immédiat doit évaluer le rendement du membre du personnel de conciergerie et d'entretien pendant la période probatoire selon les échéanciers identifiés dans le tableau *Étapes du processus* de la section 3 des présentes directives.

L'évaluation du rendement qui est faite lors de la période probatoire peut inclure une recommandation :

- de maintien du membre du personnel dans un poste au Conseil ;
- d'une prolongation de la période probatoire ; ou
- de cessation d'emploi.

RESSOURCES HUMAINES – ÉVALUATIONS**ÉVALUATION DE RENDEMENT DES MEMBRES DU
PERSONNEL DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN****Page 2 de 5**

1.2 Période d'adaptation

Normalement, les trois premiers mois d'une affectation dans un poste régulier pour faire suite à une promotion constitue la période d'adaptation.

Si un membre en période de probation accède à un poste de promotion, il doit terminer sa période probatoire avant d'entreprendre sa période d'adaptation.

La supervision immédiate doit évaluer le rendement du membre du personnel de conciergerie et d'entretien au moins une fois durant la période d'adaptation selon les échéanciers identifiés dans le tableau *Étapes du processus* de la section 3 des présentes directives.

L'évaluation du rendement qui est faite lors de la période d'adaptation inclut soit une recommandation de maintien du membre du personnel dans le poste, le besoin pour une deuxième évaluation ou une recommandation de retour au poste précédent dans le cadre d'une promotion.

1.3 Poste permanent

La supervision immédiate doit évaluer le rendement du membre du personnel de conciergerie et d'entretien permanent chaque trois ans ou plus souvent selon le besoin.

2. Étapes du processus

RESSOURCES HUMAINES – ÉVALUATIONS

ÉVALUATION DE RENDEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN

Page 3 de 5

Période probatoire (premières mille (1 000) heures travaillées)	
Étape	Échéancier
1. Communication du processus d'évaluation	Au cours des trois premières semaines dans le poste
2. Évaluation du membre	Avant la 6 ^e semaine (ou avant 240 heures travaillées si le membre est sur appel)
3. Deuxième évaluation	Avant la 10 ^e semaine (ou avant 750 heures travaillées si le membre est sur appel)
Période d'adaptation (premiers trois mois pour faire suite à une promotion*)	
Étape	Échéancier
1. Communication du processus d'évaluation	Au cours des trois premières semaines de la période
2. Évaluation du membre	Avant la 6 ^e semaine
3. Deuxième évaluation (au besoin)	Avant la 10 ^e semaine
Poste permanent (après mille (1 000) heures travaillées)	
Étape	Échéancier
1. Communication du processus d'évaluation	Au début de l'année scolaire où l'évaluation doit avoir lieu
2. Évaluation du membre	Au cours de l'année
3. Deuxième évaluation (au besoin)	Dans une période de trois mois après la première évaluation

*** Si un membre est en période de probation, la période d'adaptation débute à la suite de la fin de sa période probatoire.**

2.1 Communication du processus d'évaluation

Lorsqu'une évaluation est prévue, la supervision immédiate informe le membre du processus d'évaluation du rendement par courriel et réfère le membre à la politique et aux directives administratives. Celui-ci sera aussi informé que dans le cadre de l'évaluation, la supervision pourra faire une ou plusieurs observations du membre alors qu'elle ou il effectue son travail.

2.2 Évaluation du membre

Au moment de l'évaluation du membre en période probatoire, la supervision immédiate doit utiliser le *Formulaire d'évaluation – Personnel en période probatoire (Annexe B)*. Pour l'évaluation d'un membre en période d'adaptation ou d'un membre permanent, la supervision immédiate doit utiliser le *Formulaire d'évaluation personnel de conciergerie et d'entretien permanent ou en période d'adaptation (Annexe A)*.

RESSOURCES HUMAINES – ÉVALUATIONS**ÉVALUATION DE RENDEMENT DES MEMBRES DU
PERSONNEL DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN**

Page 5 de 5

2.3 La supervision immédiate doit aussi consulter le superviseur des édifices pour obtenir ses commentaires et observations sur le rendement du membre du personnel évalué. Rencontre

Les résultats de l'évaluation et les commentaires sont discutés avec le membre du personnel avant que le formulaire soit signé et daté par la supervision immédiate et le membre du personnel.

En plus de partager les résultats de l'évaluation avec le membre, la rencontre a pour but d'établir un plan pour assurer la continuité du développement professionnel ou améliorer le rendement. La supervision remplira la section à cet effet sur le formulaire d'évaluation incluant les objectifs et les attentes discutés. Les pistes d'amélioration identifiées sur le formulaire pourront faire l'objet de suivis ultérieurs entre la supervision immédiate et le membre du personnel.

Le membre du personnel de conciergerie et d'entretien doit signer le formulaire d'évaluation du rendement. La signature atteste uniquement que le membre du personnel de conciergerie et d'entretien a pris connaissance de la grille d'observations et qu'il a eu l'occasion d'en discuter avec la supervision immédiate.

Le membre du personnel de conciergerie et d'entretien peut ajouter ses commentaires à l'endroit désigné à cette fin sur le formulaire et doit le retourner dûment signé à la supervision immédiate.

Une fois le formulaire d'évaluation rempli, celui-ci est acheminé au Secteur des ressources humaines avec une copie à la personne superviseuse des édifices.

2.4 Évaluation insatisfaisante**2.4.1 Membres en période probatoire**

- La supervision immédiate doit présenter le formulaire d'évaluation au membre et fournir des pistes d'amélioration par écrit.
- Une deuxième rencontre d'évaluation sera prévue, selon le tableau *Étapes du processus* de la section 3 des présentes directives.
- Pour faire suite à la deuxième évaluation, si les résultats sont encore insatisfaisants, la supervision immédiate peut faire une recommandation telle la mise en place d'un plan d'amélioration du rendement ou une cessation d'emploi, selon le cas.

RESSOURCES HUMAINES – ÉVALUATIONS**ÉVALUATION DE RENDEMENT DES MEMBRES DU
PERSONNEL DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN****Page 5 de 5**

2.4.2 Membres en période d'adaptation et membres permanents

- En consultation avec la personne superviseuse des édifices et la personne représentante du secteur des ressources humaines, la supervision immédiate établira un plan afin d'adresser les lacunes et les éléments amélioration du rendement. Ce plan sera présenté au membre du personnel.
- Une deuxième rencontre d'évaluation sera prévue, selon le tableau Étapes du processus de la section 3 des présentes directives, afin d'adresser les améliorations déterminées pour faire suite au plan. La supervision immédiate remet au membre du personnel de conciergerie et d'entretien une lettre de préoccupations dans les deux semaines qui suivent la rencontre, indiquant les points qui doivent être améliorés ainsi que les échéanciers prescrits. Une copie de cette lettre est acheminée au Secteur des ressources humaines et à la personne superviseuse des édifices.
- À la discrétion de la supervision immédiate, plusieurs rencontres peuvent être effectuées.
- Pour faire suite à la deuxième évaluation, si les résultats sont encore insatisfaisants, la supervision immédiate peut faire une recommandation tel qu'un retour au poste précédent (dans le cas d'un membre en période d'adaptation seulement), ou une cessation d'emploi.

ANNEXES

Annexe A - Formulaire d'évaluation – personnel de conciergerie et d'entretien permanent ou en période d'adaptation

Annexe B - Formulaire d'évaluation - Personnel de conciergerie et d'entretien en période probatoire

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION
MEMBRE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN PERMANENT OU EN PÉRIODE
D'ADAPTATION**

Confidentiel, une fois rempli

Nom de la personne évaluée : _____	CONCIERGE EN CHEF	CONCIERGE (AVEC	CONCIERGE (SANS	NETTOYEUSE / NETTOYEUR	satisfaisant	À améliorer	Insatisfaisant
Lieu de travail : _____							
Date : _____							
Responsabilités générales							
Qualité du travail	X	X	X	X			
Respect du plan de travail	X	X	X	X			
Courtoisie et respect	X	X	X	X			
Sens de l'organisation (rangement organisé, documentation à jour, etc.)	X	X	X				
Esprit de collaboration	X	X	X	X			
Assiduité	X	X	X	X			
Gestion du temps	X	X	X	X			
Gestion des imprévus	X	X	X				
Respect de la confidentialité	X	X	X	X			
Contribution à la conservation de l'énergie et des ressources	X	X	X	X			
Respect des politiques et procédures du Conseil	X	X	X	X			
Entretien des équipements	X	X	X	X			
Entreposage sécuritaire (équipements bien rangés, entrepôts propres, organisés, sans produits inappropriés/dangereux)	X	X	X	X			
Tâches variées et réparations mineures							
Initiative personnelle – réparations mineures (remplacer les tuiles de plafond, ajuster la quincaillerie, etc.)	X	X	X				
Qualité d'exécution - réparations mineures	X	X	X				
Qualité d'exécution des demandes variées du superviseur immédiat – respect /efficacité	X	X	X				
Demandes de réparation							
Demandes de réparations claires, organisées, identification efficace du problème	X	X	X				
Suivi approprié et efficace des demandes de réparation	X	X	X				
Accompagnement des fournisseurs (assurer la signature du carnet de présence, documentation complète, présentation des cartables d'amiante/ ESA, vérification des travaux proposés, etc.)	X	X	X	X			

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION
MEMBRE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN PERMANENT OU EN PÉRIODE
D'ADAPTATION**

Confidentiel, une fois rempli

TÂCHES	CONCIERGE EN CHEF	CONCIERGE (AVEC	CONCIERGE (SANS	NETTOYEUR	satisfaisant	À améliorer	Insatisfaisant
Inspection et vérification							
Carnet de bord de conciergerie (complet et à jour)	X		X				
Vérifications quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles (complets avec suivis appropriés)	X	X	X				
Ouverture ou fermeture de l'édifice (complet, sécuritaire) (le cas échéant)	X	X	X	X			
Planification du travail							
Coordination efficace de l'équipe d'entretien/ leadership	X						
Répartition équitable des tâches selon la dotation	X						
Gestion efficace du temps	X	X	X	X			
Commandes de produits d'entretien (gestion efficace et responsable des produits)	X		X				
Santé et sécurité							
Travail effectué de façon sécuritaire (utilisation des équipements, pratiques de travail, manipulation des produits, port des équipements de protection personnelle approprié, etc.)	X	X	X	X			
Port de l'uniforme (uniforme, bottes de sécurité)	X	X	X	X			
Responsabilités additionnelles							
Remplacement du concierge en chef (le cas échéant)		X		X			

Note globale : ☐ Satisfaisant ☐ À améliorer ☐ Insatisfaisant

Nom du superviseur immédiat : Date :	Signature :
Commentaires/recommandations de développement professionnel :	
Nom du superviseur des édifices : Date :	Signature :
Commentaires/recommandations de développement professionnel :	
Nom du membre du personnel : Date :	Signature :
Commentaires :	

FORMULAIRE D'ÉVALUATION EN COURS DE PROBATION
MEMBRE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN EN PÉRIODE DE PROBATION*Confidentiel, une fois rempli*

Nom du membre du personnel : _____	
Lieu de travail (école): _____	Poste : _____
Nom de la supervision : _____	
VEUILLEZ RÉPONDRE EN CLIQUANT DANS UNE SEULE CASE POUR CHAQUE QUESTION.	
1.	Le membre est ponctuel, assidu et fidèle aux horaires de travail qui lui sont assignés. ☐ satisfaisant ☐ à améliorer ☐ insatisfaisant
2.	Le membre travaille de façon efficace et respecte le plan de travail. ☐ satisfaisant ☐ à améliorer ☐ insatisfaisant
3.	Le membre démontre une attitude professionnelle dans son travail et ses relations de travail. ☐ satisfaisant ☐ à améliorer ☐ insatisfaisant
4.	Le membre possède un bon sens de l'organisation. ☐ satisfaisant ☐ à améliorer ☐ insatisfaisant
5.	Le membre démontre des compétences envers ses tâches administratives, les inspections requises et les réparations mineures. (Conciergerie et concierge en chef seulement) ☐ satisfaisant ☐ à améliorer ☐ insatisfaisant
6.	Le membre est autonome et démontre du jugement lors de situations imprévues, cherche et propose des solutions. (Conciergerie et concierge en chef seulement) ☐ satisfaisant ☐ à améliorer ☐ insatisfaisant
7.	Le membre démontre un bon sens de « leadership » envers l'équipe du personnel de conciergerie et d'entretien. ☐ satisfaisant ☐ à améliorer ☐ insatisfaisant
8.	Recommandation durant la période probatoire : ☐ Je suis satisfait, le membre répond à mes attentes. ☐ Le membre éprouve des défis et j'aimerais élaborer un plan pour améliorer son rendement. ☐ Je considère mettre fin à l'emploi de ce membre avant la fin de la période probatoire.
Commentaires / Observations: 	
Signature de la supervision : _____ Date : _____	
Je confirme avoir pris connaissance du contenu de ce formulaire : _____ (membre du personnel évalué)	

Le 16 novembre 2023

**NOMINATION AU COMITÉ D'APPRENTISSAGE PARALLÈLE DIRIGÉ
(CAPD)**

Membres en 2023	Suppléants en 2023
Conseillère Geneviève Oger Présidence du Conseil (membre de facto)	
Conseiller Rochefort	Conseillère Dandavino
Conseiller Paradis	Conseiller Lapointe

À nommer trois membres du Conseil et de deux membres suppléants.

Membres en 2024	Suppléants en 2024
Présidence du Conseil (membre de facto)	
2 ^e membre :	1 ^{er} membre :
3 ^e membre :	2 ^e membre :

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 16 novembre 2023

**NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION
SPÉCIALISÉE (CCÉS)**

Les membres suivants et membres suppléants ont siégé au comité CCÉS durant l'année 2023.

Membres en 2023	Suppléants en 2023
Conseiller Fortin	
Conseiller Lapointe	Conseillère Dandavino
Conseillère S. Forbes	Conseiller Rochefort

Trois membres du Conseil et deux membres suppléants doivent être nommés pour siéger au comité CCÉS en 2024.

Membres en 2024	Suppléants en 2024
1 ^{er} membre :	1 ^{er} membre :
2 ^e membre :	2 ^e membre :
3 ^e membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 16 novembre 2023

NOMINATION AU COMITÉ DE PARTICIPATION DES PARENTS (CPP)

Les membres suivants et membres suppléants ont siégé au CPP durant l'année 2023.

Membres en 2023	Suppléants en 2023
Conseillère Richez	Conseillère Oger
Conseiller Gregory	Conseiller Lapointe

Deux membres du Conseil et deux membres suppléants doivent être nommés pour siéger au CPP en 2024.

Membres en 2024	Suppléants en 2024
1 ^{er} membre :	1 ^{er} membre :
2 ^e membre :	2 ^e membre :

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 16 novembre 2023

**NOMINATION AU COMITÉ D'APPEL À UNE SUSPENSION, UN RENVOI
OU À UNE EXCLUSION**

Les membres suivants et membres suppléants ont siégé au comité SRE durant l'année 2023.

Membres en 2023	Suppléants en 2023
Conseillère Dandavino	Conseiller Gregory
Conseiller Rochefort	Conseiller O'Hara
Conseillère Oger	

NOTE : Toutes les rencontres de ce comité sont en présentiel.

À nommer trois membres du Conseil et deux membres suppléants pour 2024

Membres en 2024	Suppléants en 2024
1 ^{er} membre :	1 ^{er} membre :
2 ^e membre :	2 ^e membre :
3 ^e membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 16 novembre 2023

**NOMINATION AU COMITÉ D'ÉVALUATION DU RENDENT DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION (ÉRDE)**

Les membres suivants ont siégé au comité ÉRDE durant l'année 2023.

Membres en 2023
Conseillère Geneviève Oger Présidence du Conseil (Membre de facto)
Conseiller Benoit Fortin Vice-présidence du Conseil
Conseiller Gregory

**À nommer deux membres du Conseil pour 2024
en plus du membre de facto**

Membres en 2024
 Présidence du Conseil (Membre de facto)
2 ^e membre :
3 ^e membre :

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 16 novembre 2023

NOMINATION AU COMITÉ DE GOUVERNANCE (CG)

Les membres suivants et membres suppléants ont siégé au comité CG durant l'année 2023.

Membres en 2023	Suppléants en 2023
Conseiller Fortin Vice-présidence du Conseil (membre de facto)	
Conseiller Gregory	Conseiller Lapointe
Conseiller Tikeng	Conseiller O'Hara

À nommer deux membres du Conseil en plus du membre de facto et deux membres suppléants

Membres en 2024	Suppléants en 2024
_____ Présidence ou vice-présidence du Conseil (membre de facto)	
1 ^{er} membre :	1 ^{er} membre :
2 ^e membre :	2 ^e membre :

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 16 novembre 2023

**NOMINATION AU COMITÉ DES SECTEURS – AFFAIRES,
COMMUNICATIONS, IMMOBILISATIONS ET RESSOURCES HUMAINES
(CS)**

Les membres suivants et membres suppléants ont siégé au comité CS durant l'année 2023.

Membres en 2023	Suppléants en 2023
Conseillère Ruszkowski	Conseillère S. Forbes
Conseiller Paradis	Conseillère Dandavino
Conseiller Fortin	

À nommer trois membres du Conseil et deux membres suppléants pour 2024

Membres en 2024	Suppléants en 2024
1 ^{er} membre :	1 ^{er} membre :
2 ^e membre :	2 ^e membre :
3 ^e membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 16 novembre 2023

**NOMINATION AU COMITÉ PERMANENT EN ÉDUCATION, ÉQUITÉ,
DIVERSITÉ ET INCLUSION (CÉÉDI)**

Les membres suivants et membres suppléants ont siégé au comité CÉÉDI durant l'année 2023.

Membres en 2023	Suppléants en 2023
Conseillère Dandavino	Conseillère Oger
Conseillère Richez	Conseiller Lapointe
Conseillère Ruszkowski	

Trois membres du Conseil et deux membres suppléants doivent être nommés pour siéger au comité CÉÉDI en 2024.

Membres en 2024	Suppléants en 2024
1 ^{er} membre :	1 ^{er} membre :
2 ^e membre :	2 ^e membre :
3 ^e membre :	

Proposé par : _____

Appuyé par : _____

Le 16 novembre 2023

**NOMINATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS LE CONSEIL POUR
SIÉGER AU CA DE L'ACÉPO**

Les membres suivants et un membre suppléant ont siégé au CA de l'ACÉPO
durant l'année 2023.

MEMBRES EN 2023
Conseillère Geneviève Oger Présidente du Conseil
Conseiller Benoit Fortin Vice-président du Conseil
<i>Conseillère-Richez</i>

**À nommer la présidence ou son délégué et un deuxième membre
pour 2024**

Membres en 2024
1 ^{er} membre :
2 ^e membre :

Proposé par : _____

Appuyé par : _____